

275LM009/3  
(1948-1953)

Dossiers d'agents arrêtés par les autorités Allemandes  
pour différents motifs

LET à LUZ

S. 1873

(See)

de Thuaut, Louis

S.N.C.F.

Région d' **le Nord**

**1<sup>er</sup> arrêté de la S.N.C.F.**  
**Voitures et wagons.**

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

NOM : . . . . .

**LE TRAUT**

Prénom : . . . . .

**Louis**

Grade à la S.N.C.F. : . . . .

**Contrôleur de 2<sup>e</sup> cl.**

Résidence de service : . . . . .

**Landy P.E.**

Date d'entrée à la S.N.C.F. : . . . .

**11.10.1928**

Date et lieu de naissance : . . . . .

**15.6.1898 à Beau-Monil (Hure)**

Domicile civil : . . . . .

**Impasse Perronet à Bruxelles (Brux)**

Situation f. famille : . . . . .

**marié - 2 enfants 22 et 18 ans**

Qualités professionnelles : . . . . .

**bonnes**

Servicess militaires  
(guerre, campagnes, citadines,  
blessures) : . . . . .

**du 1.7.18 au 1.9.19 engagé volontaire  
croix de guerre**

**nous n'en connaissons pas.**

Affiliation politique (s'il y a lieu) : . . . . .

Date de l'arrestation : . . . . .

**9 Juin 1944 vers 18 heures**

Motif de l'arrestation : . . . . .

**Motif inconnu**

Condamnation : . . . . .

Date, tribunal, motif : . . . . .

éléments de toute nature susceptibles  
de justifier un recours en  
grâce : . . . . .

Lieu d'internement : . . . . .

Nom du défenseur : . . . . .

**13 JUIN 1944**

**D. 1873**

**SCP au Directeur  
et Directeur**

**b7**

teléph de M. Parmentier

[16 h] 12/6/44

M<sup>me</sup> de Thraut Louis.

bienvenu fait l'entrevue

by le Thraut etant l'entrevue

Dès que ~~les~~ la liste le Sandy fut interrogé

croqué le 9 juillet 1944 vers 16<sup>h</sup> au

bureau de l'assemblée allemande (en langue)

M<sup>me</sup> J<sup>e</sup> a été emmené aussi par la police

allemande.

(avant d'être emmené dans la même camionnette que M<sup>me</sup> le Président

Fonction)

en Parlement discutant que les dernières nutes soient également faites à propos de leur délivrance

au pays.

M. le Directeur

M. Vigdor

M. Parmentier a manifesté à dire que ce papier ne le concernait pas.

Il me le fai porter.

12-6-44

Clément

S. N. F.

La Chapelle, le 28 JUIN 1944

Région du Nord

Materiel et Traction

Subd' du Personnel

S.N.C.F.  
Région du Nord

29 JUIN 1944

A.3 N° 9640

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

LE THUAUT Louis, contremaître de 2ème  
classe au Landy (V.W.) - Incarcération  
par les Autorités allemandes

Suite à ma transmission du 12 Juin 1944 de la fiche chamois et des notices de renseignements.

L'intéressé, arrêté le 9 Juin 1944 par les Autorités allemandes, a été libéré le 17 courant. Il a repris son service le 19.

Ses explications écrites vous parviendront ultérieurement.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

29 juillet  
le matin

S.N.C.F.

le 30 JUIN 1944

Région du Nord 30 JUIN 1944

LE DIRECTEUR  
Services centraux de la Direction  
RUE DE CHAMBERY, PARIS-X  
Tél. TRU 98-40

DR/N 2/41

D. N° 1873

Monsieur le Directeur  
du Service central P.

libération d'un agent  
incarcéré par les  
Allemands.

Suite à la fiche de renseignements

concernant Mr Phuaud, Louis  
Conteneuriste à Reclouandy (VW)  
que je vous ai adressée le 13 Juin 1944

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 9 Juin 1944  
a été libéré le 17 Juin 1944  
et a repris son service le 19 Juin 1944

P. LE DIRECTEUR,

Signé: OUDOT



REGION NORD

SERVICE MT

T.P.T.

## DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

O/W 43010. — Delmas. — 9-42. — 36349

Nom, prénom, M. LE THUAUT Louis  
N<sup>o</sup> Caisse de Ret. 118182  
Grade, Etablissement, Arrond<sup>e</sup> CM2 — PENLDY — ML I

Absence irrégulière .

Vous avez été absent de votre service  
du 9-6-44 (4h50) au 17-6-44.

Veuillez nous faire connaître le motif  
de votre absence .

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

REMARQUE DE L'AGENT

Date et signature du Chef d'Etablissement

1944  
Le Landy-PE, le 5 Juillet 1944

Etant de service de Matin à la vendredi 9 Juin cioule,  
de 7<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup>35, j'ai été convoqué au cours de mon travail  
vers 16<sup>h</sup>30 au Bureau allemand de l'arrondissement  
de Landy, pour vérification de ma Carte d'Identité.  
Arrêté immédiatement en cours de travail et conduit à  
Paris, rue des Saussaies, après nouvelle vérification de mes  
papiers d'Identité, j'ai été dirigé en car sur Confluent  
et interrogié le soir même vers 21<sup>h</sup>15 au Frontstalag  
122, camp B; et transféré le mardi 13 Juin au camp A.  
J'ai été libéré le samedi 17 Juin vers 16 heures de  
ce même Camp.

Je n'ai été ni fouillé, ni interrogé.  
Croyant en toute confiance n'avoir absolument rien  
à me reprocher, je ne me suis pas expliqué suffisamment le  
motif de mon incarceration.

Date et signature de l'agent Le Landy-P.E. le 5 Juillet 1944.

baudre

etudiant

Sur une lancée, si professionnelle m'a dans sa conduite, ne pouvait être reprochée au Commandant le Chef - dans le cadre de son service, si my m'est pas possible de formuler une appréciation sur sa responsabilité - dans ce cas d'absence irrégulière  
Manière habillelle de vivre : bonne.

ÉTABLISSEMENT

CIRCONS. DU MOUVEMENT ou SECTION DE LA VOIE

DATE-VISA

SERVICE GÉRANT

ÉTABLISSEMENT

CIRCONS. DU MOUVEMENT ou SECT. de la VOIE

SERVICE GÉRANT

18 JUIL 1944 *Perugia*  
LE CHEF D'ENTRETIEN

Bon agent  
aucune responsabilité de sa part

*Aeff*  
19.7.44

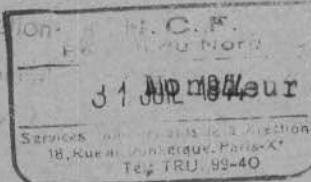
A/M  
S. N. C. F. PARIS, le 29 JUIN 1944

Région du NORD

Matériel et Traction

Subdivision du Personnel

A.3 N° 9912



le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS



LE THUAUT Louis, contremaître de 2ème  
classe au LANDY (V.W.) - Incarcéré par  
les autorités allemandes du 9 au  
17 Juin 1944 -

Suite à ma lettre A.3 9640 du  
28 Juin dernier relative à la remise  
en liberté de l'intéressé.

Je vous adresse, ci-jointes, ses  
explications écrites à toutes fins  
utiles.

31/7  
Le maître  
L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

D.1873

D.R.2

L'etilleul, Aimé.

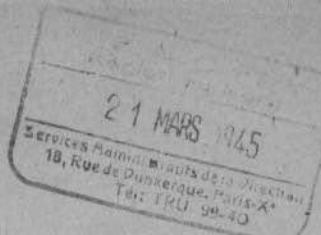
S.N.C.F.

Région du NORD

Exploitation

21 MARS 1945

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation



NOM: ..... : DETILLEUL

Prénoms..... : Aimé; Roger

Grade à la S.N.C.F..... : Aiguilleur de 2ème classe

Résidence de service..... : La CHAPELLE-INTERIEURE

Date d'entrée à la S.N.C.F..... : 19 Septembre 1927

Date et lieu de naissance..... : 28 Septembre 1905 à PARIS - X<sup>e</sup> Arrond<sup>t</sup>

Domicile civil..... : 20, Avenue de la République à PIERREFITTE  
(Seine)

Situation de famille..... : Marié, 4 enfants: 14,10,4 ans, 5 mois

Qualités professionnelles..... : Bonnes

Services militaires..... : (8<sup>e</sup> Régiment artillerie lourde  
(grade, campagnes, citations, blessures) ) incorporé le 6 Novembre 1925  
libéré le 10 Mai 1927 (soldat de 2<sup>e</sup> Classe)

Affiliation politique (s'il y a lieu) { .....

Date de l'arrestation..... fusillé par les allemands à PIERREFITTE  
le 26 Août 1944

Motifs de l'arrestation.....

Condamnation.....

Date, tribunal, motif.....

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce.....

Lieu d'internement.....

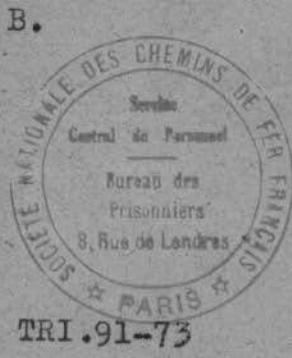
Nom du défenseur.....

D. 1873

*JCP au Service  
des Secrétaires*

21 MARS 1945

Signé: OUDOU



Paris, le 27 Février 1945.  
S.N.C.F.  
Région du Nord  
28 FEV 1945

Monsieur le Directeur

de la Région du NORD.

P.C. 44.174

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir lz fiche de renseignements d'usage concernant M. LETILLEUL Aimé, Aiguilleur de 2<sup>e</sup> classe à LA CHAPELLE Intérieure, fusillé par les Allemands le 26 Août 1944 à PIERREFITTE.

Et à reclamer  
des notes au 114 Avr  
7

Le Chef de Bureau,

Jit.

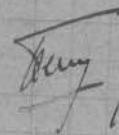
M. le Directeur,

Mme de Tillenul a 4 enfants à charge:  
14, 11 (qui va faire sa communion ce mois  
ci), 5 et 1 an.

L'allocation de la Caisse de prévoyance  
(6.400<sup>+</sup>) a été versée en Septembre 1945  
après le décès de notre agent.

L'allocation militaire s'élève à 37.150<sup>+</sup>  
par an.

Le secours de 2.000<sup>+</sup> proposé ci-contre  
par l'EX. pourrait être accordé.

  
12/5

100

16 MAI 1945

D. 1873.

DR<sup>2</sup>

Tetombe, Théophile

---

S.N.C.F.

Région du Nord

14/3/43

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation



NOM : . . . . . LETOMBÉ

Prénoms . . . . . Théophile

Grade à la S.N.C.F. . . . . Homme d'équipe

Résidence de service . . . . . Lens

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . Décembre 1936

Date et lieu de naissance . . . . . 25 Janvier 1909 à Thélus (P. de C.)

Domicile civil . . . . . Rue Faidherbe à Vimy (P. de C.)

Situation de famille . . . . . marié 1 enfant de 5 ans

Qualités professionnelles . . . . . Normales

Services militaires (mobilisé le 2/10/39 - démobilisé le 19/9/40 - (en congé de captivité))  
(grade, campagnes, citations, blessures) . . . . .

Affiliation politique (s'il y a lieu) {

Date de l'arrestation . . . . . 6 Mars 1943 au cours de sa période de travail.

Motifs de l'arrestation . . . . . { Paroles déplacées envers le Führer

Condamnation . . . . . :

Date, tribunal, motif . . . . . {

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . . {

Lieu d'internement . . . . . Béthune

Nom du défenseur . . . . .

SCP au Service  
Directeur

15 MAR 1943

Signé : CAMBOURNAC

3  
Copie pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction  
Les fiches de renseignements d'usage lui  
ont été adressées précédemment.



Le Chef de la Subdivision du Personnel

Chamouy

20 MARS 1943

EX.N.G.P. 44/1  
D 52.671

P 5/1 du 8 Mars 1943

Incarcération par les  
autorités allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de DOUAI

22/3  
Lubratty

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus concernant l'homme d'équipe LEFOMBE Théophile, de LENS, qui a été mis en état d'arrestation par les autorités d'occupation le 6 Mars 1943, à 12 h 30 (date à laquelle il devait effectuer une période de travail de 8 h 00 à 17 h 45 avec coupure de 12 h 30 à 14 h) sous l'inculpation de propos anti-allemand.

Les appointements de LEFOMBE seront supprimés à compter du 6 Mars 1943 à 12 h 30, mais à partir de cette date et pendant toute la durée de son éloignement du chemin de fer, cet agent recevrira, en application des nouvelles disposition décidées par le Service Central du Personnel, une allocation égale aux 3/4 de sa rémunération augmentée, s'il y a lieu, des allocations familiales. J'interviens à cet effet auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T.

Sur cette allocation qui sera payée à la femme de l'intéressé devront être opérées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces caisses. L'allocation subira également les retenues fiscales et sera déclarée au fisc.

Copie pour monsieur le Génl des Services  
Ambassadeur et la Direction  
des Affaires étrangères à Paris

Pendant son absence, l'agent continuera à avancer en échelon. Après son retour, sa situation au point de vue de l'avancement en grade sera examinée dans les conditions où on le ferait pour un agent rentrant de captivité.

La prime de fin d'année ne sera pas réduite en raison de l'absence, mais elle sera mise en réserve et non payée aux ayants droit si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement des primes de fin d'année.

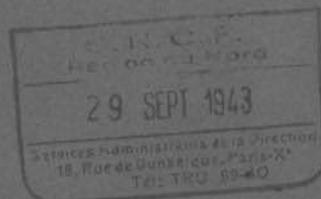
Le congé annuel de l'année où LETONBE reprendra son service ne sera pas réduit.

Enfin, je vous précise que pendant l'absence de notre agent, sa famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures d'économat et à l'approvisionnement en combustible.

Je vous prie de veiller à l'exécution de ces prescriptions.

Signé : CHEVRIER

COPIE pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction.



*Le Chef de la Subdivision de Personnel*  
*Alvost*

28 SEP 1943

M.N.S.P. 4 A/1  
D. 52.671

Arrestation par les  
Autorités allemandes.

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.E.

L'Homme d'Equipe LETCHUMBE, Théophile,  
de LENS qui était absent de son service depuis  
le 6 Mars 1943 à 12 h.30 du fait de son  
arrestation par les Autorités allemandes a été  
remis en fonctions le 17 Septembre 1943, après  
libération.

Prière de lui rétablir ses appointe-  
ments à compter du 17 Septembre 1943.

29.9

*Signé : CERAT*

*Le 16 octobre 1943*

S.N.C.F.  
Géion du Nord

Le DIRECTEUR

D.VN.2/41

D. N° 1873

Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands

le 30 SEP 1943

30 SEPT 1943

Service de Renseignements  
12, Rue de Dunkerque  
Tél: TRU 95-40

Monsieur le Directeur  
du Service Central P.

-:-

Suite à la fiche de renseignements

concernant l'homme défiguré d'Étoupe

Théophile de Neuf

que je vous ai adressée le 15 mars 1943

Cet agent, incarcéré par les Autori-  
tés d'occupation depuis le 6 mai 1943.

a été libéré le 16 septembre 1943  
et a repris son service le 17 septembre 1943.

Le DIRECTEUR,  
Signé: OUDOT

16 COPIR pour Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction,

Comme suite à ma note même référence du 28 Sep-  
tembre 1943.

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

23 OCT 1943

Services administratifs  
18, Rue de Dunkerque, Lille, Nord  
Tél: TRU 89-40

22 OCT 1943

EX.N.2.9.4 A/1  
D.52.671

P. 5/1 du 18.9.1943

Incarcération par les  
Autorités allemandes.

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de DOUAI

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus con-  
cernant l'Homme d'équipe LUTOMEE, Théophile, de  
LENS, qui a été condamné à 6 mois de prison et incar-  
céré par les Autorités d'occupation du 6 Mars 1943 au  
16 Septembre 1943 inclus pour avoir prononcé des pro-  
pos anti-allemands.

Cet agent s'étant mis par sa faute dans l'im-  
possibilité d'assurer son service pendant une longue  
période, je vous prie de lui infliger pour ce motif  
un Blâme avec inscription au dossier et de me tenir  
au courant du nécessaire fait.

23-X  
*montry*

*Signé CHEVRIER*

COPIE pour :

- M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation  
de ROUEN  
Suite à P.5/1 du 20/10/1944 Le blâme avec  
inscription au dossier infligé à LEPOMBE le  
26/10/43, est annulé par la lettre D.41.470/7 du  
26 Octobre 1944 de M. le Directeur Général
- MM. LE COEUR COLLET CAMEL
- M. le Chef des Services Administratifs de la  
Direction.

/ Le Chef de la Subdivision du Personnel

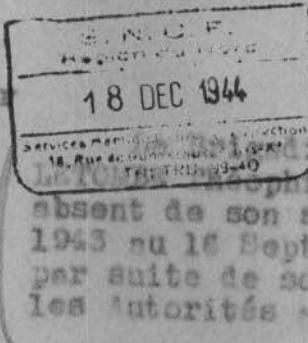
*Delaunoy*

18 DEC 1944

EX.E.G.P.4 1/1

Demandeur le chef de la  
Subdivision de la Comptabilité H.T.

B. 52.671



Arrestation par  
les autorités  
allemandes

Le M. LEPOMBE, soldat Reconnaissanceur  
à l'armée allemande, de Lens, a été  
absent de son service du 8 Mars  
1943 au 16 Septembre 1943 inclus  
par suite de son arrestation par  
les autorités allemandes.

Etant donné le motif, nous dé-  
vons, conformément aux dispositions  
de la lettre P.1259 de M. le Direc-  
teur du S.C.P., traiter l'intéressé  
à soldé entière durant son absence.

LEPOMBE ayant reçu pendant la  
période précitée, une allocation  
égale aux 3/4 de ses appointements,  
je vous serais obligé de vouloir  
bien lui faire verser rapidement  
le complément.

Signé: DELANNOY

Q. 1873

skr

Vera, Andie.

S.N.C.F.

Région d

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

FEV 1944

NOM : LEVA  
Prénoms : André  
Grade à la S.N.C.F. : Cantonnier S.E.  
Résidence de service : LILLE  
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 1er Août 1941  
Date et lieu de naissance : 3 Octobre 1910, Roubaix (Nord)  
Domicile civil : Armentières (Nord) 4 Rue Neuve  
Situation de famille : Marié, 2 enfants - 10 ans 11 mois, 3 ans 5 mois  
Qualités professionnelles : Très bonnes  
Services militaires  
(grade, campagnes, citations,  
blessures) : { classe 1930 - soldat 2<sup>e</sup> cl., 2<sup>e</sup> R.A.D. du 16.10.3  
au 16.10.1932; mobilisé le 26.8.1939, démobilisé  
le 18.8.1940  
Affiliation politique ( s'il y a lieu) : { Membre à notre connaissance  
Date de l'arrestation : 14 février 1944 à 6 h 20 à son domicile  
Motifs de l'arrestation : { Inconnus. Les démarches sont faites auprès de la  
Kommandantur locale pour connaître le motif de  
l'arrestation.  
Condamnation :  
Date, tribunal, motif : {  
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce. : {  
Lieu d'internement : Inconnu  
Nom du défenseur :  
D. 1873

SCP au Directeur  
19 FEV 1944 Le Directeur

Signé : GAMBOURNAC

Copie à M. ADINE, qui devra également prendre note que:

- la prime de fin d'année ne sera pas réduite en raison de l'absence étant entendu, toutefois, que si l'agent n'était pas libéré au moment du paiement de cette prime, celle-ci serait mis e en réserve, et non payée aux ayant-droits.
- le congé annuel de l'année où l'agent reprendra son service ne sera pas réduit.
- la famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures de l'Economat et à l'approvisionnement en combustible.

Enfin, pendant son absence, l'agent continuera à avancer en échelon.  
(à retourner, pour ordre, sous pli confidentiel).

COPIE à Monsieur le Chef des Services Administratifs,  
pour le tenir au courant.

• 6 MARS 1944 Le Chef de la Subdivision du Secrétariat



Paris, le • 6 MARS 1944

CONFIDENTIEL

Monsieur ROUSSEAU,

Je vous informe qu'il a été décidé d'attribuer à M. LEVA André cantonnier SG à LILLE, arrêté par les autorités allemandes, le 14 Février 1944, une allocation mensuelle, correspondant à la 1/2 remunération + augmentée des allocations familiales, et ce, depuis la date de mise en état d'arrestation de l'intéressé.

L'imputation est à faire au Chapitre Ier, article 18, paragraphe 3.

Par ailleurs, les dispositions complémentaires ci-après sont à prendre à l'égard de l'intéressé:

- les retenues pour la Caisse de prévoyance et la Caisse des Retraites devront être opérées, lesquelles seront versées à ces Caisses.

En outre, l'allocation versée subira les retenues fiscales et sera déclarée au fisc.

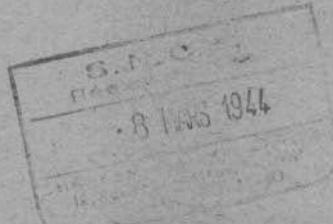
A retourner pour ordre, sous pli confidentiel, après nécessaire fait.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel du Service de la Ville

Sigle "Pascalis"

F

- 8 MAR 1944



DR/N. 2/41

D. 1873

Agent arrêté par  
les Allemands.

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.  
(Service des Prisonniers).

Suite à ma transmission du 19 Février 1944  
concernant le cantonnier S.E. LEVA, André &  
LILLE.

L'intéressé aurait été arrêté pour terroris-  
me mais nous n'avons pu connaître le lieu de sa  
détention. Mme LEVA s'est rapprochée de  
Me QUÉMBRÉE, 9 Rue de Paris à LILLE en vue d'as-  
surer la défense de son mari.

/ Le Directeur,  
Signé: BIDOT

E.B.D. LILLE  
3.P.5.  
S.t.L. III 54/44

RL.

LILLE, le 30 Mars 1944

A la liaison Permanente S.N.C.F. auprès de l'E.B.D. Lille

OBJET - Arrestation de l'agent André LEVA de LILLE  
Votre lettre P.I. du 1/3/44

L'enquête est en cours. Pour le moment, nous ne pouvons donner aucun renseignement précis à ce sujet.

signé; Dr FENWARTH

Liaison permanente auprès de l'E.B.D.

P.I.

Lille, le 3 Avril 1944

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
de la Voie et des Bâtiments à Lille,

Suite à votre lettre Va4 M.I. du 28 Février, relative à l'arrestation par les autorités allemandes du cantonnier LEVA André de Lille.

Par lettre 3.P.5. du 30 écoulé ci-jointe, l'E.B.D. de Lille nous fait connaître que l'enquête est en cours et qu'il ne peut être donné aucun renseignement quant à présent.

Le Représentant de la S.N.C.F. auprès de l'E.B.D.

LATOUCHE

V.B.N. va 4.M.  
LEVA André  
Cantonnier S.E.  
arrêté par les A.A.

Lille, le 13/4/44

COPIE à Monsieur PARADIS,  
Chef de la Subdivision du Secrétariat et du personnel, Paris,  
pour le tenir au courant.

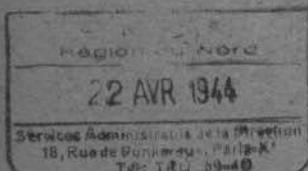
Le Chef d'Arrondissement,

V.B.N. gp A 2

PARIS, le 20 Avril 1944

COPIE à Monsieur le CHEF des SERVICES ADMINISTRATIFS,  
comme suite à précédentes correspondances concernant cet agent.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel du Service de la Voie  
SOEUR



94-4  
le mardi

4 MARS 1944

Services Administratifs  
18, Rue de Dunkerque F-59000  
TELEGRAMME 1944

Transmis à Monsieur le chef des  
Services Administratifs

comme suite aux renseignements qui  
lui ont été adressés le 18 Février 1944  
concernant cet agent.

Parmi ailleurs, je vous informe que  
Mme Leva s'est rapprochée de Maître  
Quemalrie, 9 Rue de Paris à Lille, au  
view d'assurer la défense de son mari.

Le chef des Services  
Administratifs

*Leclerc*

b.b  
m.m

VPS/N va 4. III

x Lille le 24/2/1944

Léva Thibaut  
caissonnier JE  
Arrêté par les AA

Mouvement Farabut  
Chef de la Subdivision des Secrétariats  
et du Personnel Paris

Suivi d'une communication  
du 18/2.

M. Léva Thibaut a été arrêté par la  
Gendarmerie d'Amiens

P'une demande faite auprès de cet  
organisme, il résulte que M. Léva a été  
arrêté pour "terroriste" mais nous n'avons  
pu connaître le lieu de sa détention.

M. Léva nous a déclaré ne pas connaître  
le motif de l'arrestation ni le lieu de la  
détention, mais des renseignements  
recueillis dans le voisinage M. Léva  
fréquentait un ménage voisin de son  
habitation qui est également arrêté pour  
"terroriste".

F. Lévy

-25 FEB 1944

- COPIE -

VB.N. va 4-~~M~~<sup>1</sup>

LILLE, le 6 mai 1944

LEVA André  
cantonnier S.E.  
incarcéré par les AA

Monsieur PARADIS  
Chef de la Subdivision du  
Personnel et du Secrétariat  
PARIS

Suite à ma note du 18/2/44, et suivant une information qui vient de me parvenir, le cantonnier LEVA André, aurait quitté la prison de LOOS, où il était incarcéré, pour la prison de BRUXELLES.

P/ Le Chef d'arrondissement

-----

VB.N. gp B/2

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région NOUVEAU

Service de la Voie et des Bâtiments

-----

S.N.C.F.	Région du Nord
22 MAI 1944	Paris, le 20 mai 1944
Secteur administratif de la Direction 18, Rue de l'Amiral Duperré, Paris-X <sup>e</sup> Télé. 11.340	

Copie à Monsieur le Chef des Services Administratifs

- pour le tenir au courant.

-----

Le Chef de la Subdivision du Personnel  
et du Secrétariat VB.

22-5  
Le manay

Lille le 9 mai 1944

Liaison permanente  
auprès de l'E.B.D.

F.I.

Monsieur le Chef de l'arrondissement de la Voie  
à LILLE

Votre lettre Va 4- MI du 28 février concernant le cantonnier SE LEVA André, de Lille, mis en état d'arrestation par les Autorités Allemandes à son domicile (Armentières, le 14/2/1944).

1 -

Par lettre 3.P.5 Pos du 5 courant, dont copie jointe, l'E.B.D. Lille nous informe qu'elle ne peut nous donner de renseignements sur cette affaire et que nous ne devons pas compter sur la libération prochaine de cet agent.

*att*  
Le Représentant de la S.N.C.F.  
auprès de l'E.B.D. Lille

1 P Copie à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments à PARIS

L'Ingénieur Principal,  
"LATOUCHE"

E.B.D. LILLE  
3 P 5 Pos  
St L III 54/44

Lille le 5 mai 1944

A la liaison S.N.C.F.  
Auprès de l'E.B.D.Lille

Objet: Affaire Leva - Votre lettre PI du 1.3.1944

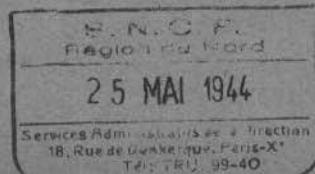
On ne peut compter sur la libération du cantonnier André LEVA. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de vous donner des renseignements concernant cette affaire..

Signé: Dr. FENWARTH Contresigné HEIMRI

V.B.N.-gp-B2

Paris le 25 mai 1944

Copie à Monsieur le Chef des Services administratifs, pour le tenir au courant.



Le Chef de la Subdivision  
du Personnel et du Secrétariat VB

C O P I E

Exploitation  
Liaison permanente auprès  
de l'E.B.D.Lille

Lille, le 9 mai 1944

-:-:-

Monsieur le Chef de l'arrondissement  
de la Voie à LILLE

Votre lettre Va 4-MI du 28 février concernant le cantonnier S.E.  
LEVA André de Lille, mis en état d'arrestation par les Autorités allemandes,  
à son domicile à Armentières le 14.2.1944.

Par lettre 3.P.5 Pos du 5 courant, dont copie ci-dessous, l'E.B.D.  
Lille nous informe qu'elle ne peut nous donner de renseignements sur cette  
affaire et que nous ne devons pas compter sur la libération prochaine de  
cet agent.

Le représentant de la S.N.C.F.  
auprès de l'E.B.D.Lille  
"LATOUCHE"

E.B.D.Lille  
3 P.5 Pos  
StL III 54/44

Lille, le 5 mai 1944

OBJET : Affaire LEVA - Votre lettre PI du 1.3.1944

A la liaison SNCF

auprès de l'EBD

Lille On ne peut compter sur la libération du cantonnier André LEVA.  
Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de vous donner des  
renseignements concernant cette affaire.

Signé : Dr FENWARTH  
Contresigné : HEIMRI

VB.N/Va 4-MI  
LEVA André  
cantonnier S.E.  
incarcéré par les  
Aut.allemandes.

Lille, le 13 mai 1944

Copie à M.PARADIS, Chef de la Subdivision  
du Secrétariat et du Personnel à PARIS  
pour avis.

Par note du 6.5.1944, je vous ai avisé que j'avais été informé que  
cet agent avait quitté la prison de Loos pour Bruxelles.

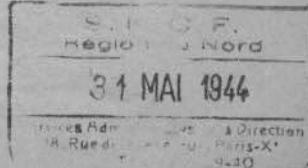
P. Le Chef d'arrondissement

.....  
Paris, le 31 mai 1944

VB.N/BP-B2

Copie à M.le Chef des S<sup>es</sup> administratifs  
comme suite à précédentes correspondances concernant l'intéressé.

Le Chef de la Subdivision  
du Personnel et du Secrétariat V.B.



DR/N2/41

D 1873

Agent incarcéré  
par les Allemands

25 MAI 1944

25 MAI 1944

Monsieur le Directeur du Service  
central du Personnel  
(Service des prisonniers)

Suite à ma lettre du 8 Mars 1944  
concernant le cantonnier S.E. LEVA.  
André de LILLE.

L'intéressé surest quitté la prison  
de LOOS, où il était incarcéré, pour la  
prison de BRUXELLES.

Le Directeur,  
*Signé: OUDOT*

Arpentières, le 2 juin 1944

Monsieur CLER,

Je viens vous annoncer que j'ai eu hier la première lettre de mon mari.

Il est à la citadelle de Huy en Belgique comme interné civil.

Il dit qu'il est bien logé et ne se plaint pas, il espère être prochainement parmi nous et demande des nouvelles de sa famille, de son travail et de ses amis.

Il a droit à une lettre et 1 colis de 5kg tous les mois.

Je suis très heureux d'avoir eu de ses nouvelles et je profite de vous envoyer le bonjour de sa part.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Mme LEVA

Lille, le 13 juin 1944

V.B.N. vu. 4- M<sup>1</sup>

LEVA André  
Cantonnier SE  
Arrêté par les A.A.

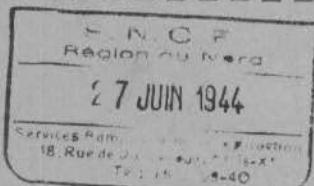
Monsieur PARADIS,  
Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel - PARIS.

-1-

Suite à mes communications des 18 et 24 février 1944, par lettre ci-jointe, la femme de cet agent nous informe que son mari est interné à la citadelle de Huy près de Liège en Belgique.

F/Le Chef d'Arrondissement

V.B.N. sp.B2



R.M.

Paris, le 26 juin 1944.

Copie à Monsieur le Chef des Services

Administratifs

pour le tenir au courant.

Le Chef de la Subdivision  
du Personnel et du Secrétariat  
du Service V.B.

PARADIS.

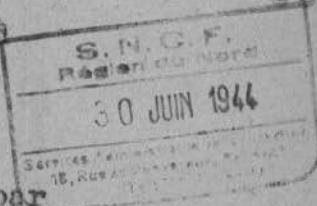
27 Juin.  
Paradis

S.N.C.F.

30 JUIN 1944

Région du Nord

DR/N2/41  
D 1873



gent incarcéré par  
les Allemands.

Monsieur le Directeur  
du Service central du Personnel  
(Service des Prisonniers)

Suite à ma lettre du 25 mai 1944  
concernant le cantonnier S.E. LEVA,  
André, de LILLE.

La femme de l'intéressé nous  
informe que son mari est interné à  
la Citadelle de HUY, près de LIEGE.

P Le Directeur,

Signé: OUDOT

libéré le 12.9.44  
a reçu son passeport le 18.9.44  
admis à la SCF au Badenauer  
collectif le 19.10.44  
m

A /

21 NOV 1944

DR. N°. 47 - D. 1873

Retour à M. Paradis.

Qui il ait été incarcéré par les Allemands pour "action de résistance" (notre transmission du 3-3-44) ou pour "motif inconnu" (A ci-dessus), M. Léveillé doit bénéficier des dispositions de la note P 1859 du 8-11-44 du Sec. P. et ce être considéré comme étant en rang au service 97 (catégorie 28).

Signe : 00007

D.1873

DR<sup>2</sup>

Léjeque, Benoît.

(and DR) Toulouma (Bd)

A

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER  
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : LEVEQUE, Benoit, Louis

Grade : Commis de 2ème Classe

Etablissement<sup>(1)</sup>: Gare de LENS

Né le : 14 - 12 - 1894 Commissionné le : 1er - 1 - 1924

Situation de famille<sup>(2)</sup>: Marié sans enfant

Absent du<sup>(3)</sup> 17-11-1941 au<sup>(4)</sup>

Motif de l'absence<sup>(5)</sup>: Arrêté par les autorités allemandes le  
16-11-1941 sous l'inculpation de l'écration d'affiches

Rémunération mensuelle de l'agent<sup>(6)</sup>:

Traitemen	=	1038
Part A	=	287
Part B	=	490
Total	=	1315.00

907,

Observations du service : L'agent ~~est~~ considéré comme absent irrégulièrement et traité sans soldes pendant son éloignement du Chemin de fer

DR/N2/41 - D 1873

Transmis à M. le Directeur du Service Central P.

-----  
Comme suite à sa lettre P. 5329 du 15 mai 1941. Nous procédons  
à une enquête en vue de l'attribution d'un secours mensuel.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Signe

VURNAC

Copie pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction  
de l'Exploitation.

Ci-joint fiche de renseignements demandée par  
lettre DR/N.T./2 du 31 Juillet 1941, je lui adresserai  
incessamment la fiche destinée au S.C.P.

| Le Chef de la Subdivision du Personnel  
| *Draux*

EX.N.S.P.4 A/4  
D. 52.885

27 NOV 1941

S.T.T. RÉGION DU NORD

Arrestation par les Autorités  
allemandes. 23 NOV 1941

SECTION DE LA COMPTABILITÉ  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.

Le Commis de 2ème classe LEVEQUE, Benoit de  
LENS, a été mis en état d'arrestation par les Auto-  
rités allemandes dans la soirée du 16 Novembre 1941.

Prière de lui supprimer sa solde à compter du  
17 Novembre 1941.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé: DELANNOY

26/11/41  
un mardi

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

S.N.C.F.

RÉGION du NORD

15 JANV 1942

18, Rue de Dunkerque

PARIS - X<sup>e</sup>

18, Rue de l'EXPLOITATION

SERVICES ADMINISTRATIFS

Le 15 JANV 1942 19

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORDMonsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction de  
l'Exploitation,EX.N.g.p. 4 A/4  
D. 52.885Incarcération par  
les Autorités  
allemandesSuite à ma lettre même référence du  
27 Novembre 1941.

J'apprends que le Commis de 2<sup>e</sup>  
Classe LEVEQUE, Benoit, de LENS, absent  
de son service depuis le 17 Novembre  
1941 du fait de son incarcération par  
les Autorités allemandes sous l'inculpation  
de lacération d'affiche, a été  
pour ce motif condamné à 3 mois de  
prison à compter de la date de son arrêtation.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*rothney**16 Janv 1942  
rothney*

DR/N.2

Incarcéré depuis le 17/11/41 (condamné à trois mois de prison par l'A.O. pour lacération d'affiche) LEVEQUE se trouve sans solde.

Mme LEVEQUE a reçu le traitement de son mari du 1er au 17 Novembre et se trouve depuis sans ressources.

$$A^5 = 50 \% \text{ Rem} = 907f. \text{ par mois}$$

L'EX. propose 900f *par mois.*

Je n'ai pas d'objection. à date du 1<sup>er</sup> Déc 1941

13. 2. 42

Secours = 900 f par  
mois à éarter du 1-12-41. 19/2/42 *Quaray*

"Gambourneau"

"

S.N.C.F.

Paris, le 11 AVR 1942

Région du NORDExploitation

EX.N.g.p. 4 A/1

D. 52.885

Incarcération par les Autorités allemandes

VR: P.5/3 du 12 Mars 1942

- COPIE pour :
- M. le Chef des Services Administratifs de la Direction
  - M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. (Mle 112.807)
  - MM. COLLET - LECOEUR - LEROY - CAREL

11 AVR 1942 Le Chef de la Subdivision du Personnel  
ACTION de L'EXPLOITATION Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
SERVIES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef de l'Arrondissement

de l'Exploitation de DOUAI,

Suite à votre lettre rappelée ci-contre concernant le Commissaire de 2<sup>e</sup> classe LEVEQUE Benoît, de LENS, remis en service le 7 Mars 1942 après libération par les autorités allemandes qui l'avaient incarcéré le 16 Novembre 1941 sous l'inculpation de lacération d'affiche.

J'interviens auprès du bureau de la solde pour le rétablissement des appointements de LEVEQUE à compter du 7 Mars 1942, mais je vous prie d'aviser l'intéressé que, considéré comme absent irrégulièrement du 17 Novembre 1941 au 6 Mars 1942 inclus, cette période sera en outre déduite des services comptant pour la retraite.

Par ailleurs, il ne sera pris aucune mesure administrative à l'égard de l'intéressé en dehors de la retenue de solde qu'il a subie.

Signé. CHEVRIER

Le 11 AVR 1942

S.N.C.F.  
Région Nord

Le 13 AVR 1942

Le Directeur  
de  
l'Exploitation

DR/N.2/41  
D. N° 873  
Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concer-

nant le commissaire de pol. Tézegue,  
Benoit, de Tenu

que je vous ai adressée le 19 Janvier 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités  
d'occupation depuis le 17 Novembre 1941,  
a été libéré le \_\_\_\_\_ et a repris  
son service le 7 Mars 1942

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : Guidot

7181

15

Paris le

JULY 1945

EX.N.GP.4 A/1  
D.52.885arrestation par  
les allemandsLETTRE-REPONSE

S. N. C. F.	9
Region du Nord	
15 JUIN 1945	

Monsieur le Directeur,

Le commis de 2ème classe, LEVEQUE Benoit, de Lens, a été absent de son service du 17 novembre 1941 au 6 mars 1942 inclus, du fait de son arrestation par les allemands dans les circonstances suivantes :

LEVEQUE qui venait d'assister à un match de foot-ball le 16 novembre 1941 et rentrait à son domicile à bicyclette, se trouva, sous le pont d'Avion, en présence d'un groupe de personnes qu'il voulut éviter. Pour parer à une chute, il posa sa main contre le mur où était placardée une affiche déjà partiellement déchirée, selon lui.

Deux soldats allemands qui passaient à ce moment arrêtèrent LEVEQUE et le remirent entre les mains de la police allemande qui le condamna à 3 mois de prison pour laceration d'affiche.

A Je vous propose de restituer à LEVEQUE, qui est un bon agent, la rémunération que, conformément aux errements de l'époque, nous lui avons retenue.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître votre décision.

Le Chef du Service de l'Exploitation,

*Cecilway*

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD  
DIRECTION de l'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

23 JUIN 1945

M. Légardeur

DR. N°. 47-D7873

M. le Directeur a approuvé  
votre proposition A au recto.

L'Ingénieur en Chef  
P. Gouy

Voir le D7873  
je vous informe que  
la conformité

S. 1873

SKC

Tevangle, Jules

Von Schastawitz

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

NOM : LEVUGLE

Prénoms : Jules

Grade à la S.N.C.F. : Surveillant S.E.

Résidence de service : Touresing

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 23 Février 1914

Date et lieu de naissance : 22 Mars 1890 à Boneq (Nord)

Domicile civil : 35 rue de La Rochefoucauld à Touresing (Nord)

Situation de famille : Marié, pas d'enfant.

Qualités professionnelles : Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : { 2 ans au 29<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie

Affiliation politique ( s'il y a lieu) : { Aucune à notre connaissance

Date de l'arrestation : 6 Juillet 1944 vers 24 h par la Gestapo à son domicile.

Motifs de l'arrestation : { Suite à un acte de sabotage commis le 6 Juillet 1944 aux réservoirs hydrauliques de la gare de Roubaix-Wattrelos.

Condamnation : " "

Date, tribunal, motif : { " "

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce. : { " "

Lieu d'internement : Emmené à Lille pour interrogatoire.

Nom du défenseur : O. 1873

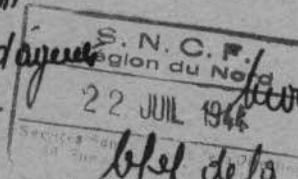
ScP au fond 10 JUIL 1944  
de Directeur

Signé : LEMAIRE

xx Lille, le 13 Juillet 1944

V.B/N 134 M1

Arrêté d'agents  
par les A.A.



Monsieur Faradis  
Bref de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel Faradis

Telle à ma communication  
du 7/7/44, je vous informe que  
MM. Pelaumann hésit, surveillant ses  
levége Jules, surveillent ses

de Fourcroy, qui avaient été arrêté le  
6/7 par les A.A. ont été libérés le  
7/7 au soir.

Ces 2 agents ont repris leur service  
le 8/7/44.

V.B/N 132

15 JUL 1944  
M. Mery

Paris, le 21.7.44

Transmis à Monsieur le chef des Services  
Administratifs

pour le tenir au courant, & faire  
payer la solde entière à ces agents  
en mars

et du Personnel du Service de la Voie

S.N.C.F.

24 JUL 1944

Région du Nord

le 24 JUIL 1944

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41

D. N°

Monsieur le Directeur  
du Service central P.

Libération d'un agent  
incarcéré par les  
Allemands.

Suite à la fiche de renseignements

concernant ~~Le fermier Victor Guillet~~  
~~de l'agence de Lille~~  
~~de Tournai~~  
que je vous ai adressée le 10 Juillet 1944

Cet agent, incarcéré par les autorités  
d'occupation depuis le 6 Juillet 1944  
a été libéré le 7 Juillet 1944  
et a repris son service le 8 Juillet 1944

LE DIRECTEUR,

Signé: OUDOT

S. 1873

(SKC)

Tewers, nörl

S.N.C.F.

Région d

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

NOM : LEWERS  
Prénoms : Noël Marcel  
Grade à la S.N.C.F. : auxiliaire  
Résidence de service : St-Omer (P. de C.)  
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 22 février 1944  
Date et lieu de naissance : 25-12-1919 à Tilques (P. de C.)  
Domicile civil : SALPERWICK (P. de C) au Noir Cornet  
Situation de famille : marié - pas d'enfant  
Qualités professionnelles : bonnes  
Services militaires  
(grade, campagnes, citations,  
blessures) : { récent  
Affiliation politique ( s'il y a lieu) : { aucune à notre connaissance  
Date de l'arrestation : 15 mars 1944  
Motifs de l'arrestation : { inconnus  
une démarche est faite auprès de l'E.B.D. de  
Lille par l'intermédiaire de M. Latouche  
Condamnation : "  
Date, tribunal, motif : { " "  
Eléments de toute nature susceptibles  
de justifier un recours en  
grâce. : { " Lager Roland. ORTHEIN. bei HEITZ-  
-BRONN.  
Lieu d'internement : "  
Nom du défenseur : 24 MARS 1944 "  
  
Rentré en France le D. 1873  
14 Mai 1945  
J.C. 3 avisé par Bordereau collectif  
date N° D. 3561 Bidelet. le 5.9.45  
SCP au Division  
Directeur  
Signé: OUDOT

V13 N°197 B2

Paris, le 29 Mars 1944



Messieu le Chef des Services Administratifs

Suite aux fiches de renseignements qui je vous ai adressés le 18 Mars 1944 concernant l'auxiliaire LEWERS Noël de son nom (Pdt C) qui a été arrêté par les autorités allemandes le 15 mars 1944.

Des renseignements qui ont été donnés au chef d'arrondissement de Lille par le Bureau de l'Intendance il résulte que l'interrogé aurait été arrêté pour rupture de contrat avec l'Allemagne.

Or la famille de M. Lewers a fait connaître qu'avant soy entré à la région cet auxiliaire était ouvrier agricole et ne travaillait pas pour le compte de allemands.

aff  
comptable

2013  
un mardi

Le chef de la 5<sup>e</sup> Division de l'Intendance  
du Bureau de l'Intendance de la Région du Nord

Perry

1873

skc

Herbier, Arthur

Vol. 6 of Supplement to Plantae Fimbr.

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

NOM: .....

LEVENIER

Prénoms .....

Arthur Alphonse

Grade à la S.N.C.F. ....

Chauffeur de route

Résidence de service ,.....

ARRAS (Traction)

Date d'entrée à la S.N.C.F. ....

10.8.1938

Date et lieu de naissance .....

11.7.1896 à ARRAS

Domicile civil .....

ARRAS Cité de Sacquoy, 16 Rue Denis Papin

Situation de famille .....

marié, un enfant 13 ans

Qualités professionnelles .....

normales

Services militaires .....

Equipages de la Flotte (10.11.1939)

(grade, campagnes, citations, blessures) .....

10.5.1939

Affiliation politique (s'il y a lieu)

{ Nous n'en connaissons pas

Date de l'arrestation .....

20.11.1940 (entre 1h et 3h ~~matin~~)

Motif de l'arrestation .....

{ inconnu  
recherche va être faite à l'U.S.A. pour libération

Condamnation .....

Date, tribunal, motif .....

{

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce .....

{

Lieu d'internement .....

Prison de Guiney

Nom du défenseur .....

- 2 DEC 1943

Libéré le 24.1.1945 <sup>1873</sup>

SCR du Service  
de Justice

Reprise de Service 14.5.1945

Signé : C. DOURANT

SCR arrisé par bordereau collectif le 11.6.14  
Ami Lefèbvre

S.N.C.F.

Région du Nord

Service : **██████████**

2<sup>e</sup> liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps (Fresnes, Romainville, Compiègne, Drancy, etc) où ils avaient été incarcérés par les autorités d'occupation

Nom et Prénom	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Date de libération	Date de réprise de service
LHERBIER Arthur	CFRU	ARRAS Ton	RAVENSBRUCK	24.1.45	14.5.45
FAUQUEMBERGHE Achille	d°	d°	d°	d°	17.5.45
LESOT Edouard <i>450X</i>	Ouvrier	d°	BUCHENWALD	18.1.45	17.5.45
LONGUEMART Albert	MV	d°	d°	18.1.45	20.5.45
TEMPEZ Marcel	MV	d°	GROSSROOSEN	24.1.45	23.5.45

11 JUIN 1945

Service Central du Personnel 1<sup>re</sup> Division,

LE DIRECTEUR

Signé : HÉBERT

D.R. N2.41  
D.1873/2426

D. 1873.

skr

Lichtenauer, Třebušice.

---

S.N.C.F.

Région d

23/2/43

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

NOM: . . . . .

LICHTENAUER

Prénoms . . . . .

Frédéric

Grade de la S.N.C.F. . . . .

chauffeur de route

Résidence de service . . . . .

Bobigny

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . .

2 Octobre 1928

Date et lieu de naissance . . . . .

10 Avril 1902 à Strasbourg

Domicile civil . . . . .

41, rue Ordener Paris 18<sup>e</sup>

Situation de famille . . . . .

marié - un enfant : 7 ans

Qualités professionnelles . . . . .

normales

Services militaires . . . . .

appelé le 1er mai 1922

(grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . .

libéré le 10 Novembre 1923 - 21<sup>e</sup> R.I.

Affiliation politique (s'il y a  
lieu) . . . . .

Nous n'en connaissons pas

Date de l'arrestation . . . . .

6 Février 1943

Motif de l'arrestation . . . . .

Tentative de vol d'une valise appartenant à un  
militaire allemand sur le quai de la gare de  
Rennes au mois d'Octobre 1942  
9 mois de prison

Condamnation . . . . .

Tribunal militaire allemand - pas de précision

Date, tribunal, motif . . . . .

1<sup>er</sup> l.  
L'intéressé déclare avoir ramassé cette valise  
sur le quai et s'apprêtait à l'apporter au  
Chef de gare lorsqu'il a été arrêté.

Lieu d'internement . . . . .

TROYES

Nom du défenseur . . . . .

24 FEV 1943

28/2/43

SCP M. DUBROIS

2 boulevard

Signé : CAMBOURNAC

Le MECMV Lichtenauer a été incarcéré par les A.O. ~~pendant~~ <sup>tentative de</sup> vol d'une valise appartenant à un soldat allemand.

L'intéresse s'étant mis par sa faute sans l'impossibilité d'assurer son service, a, conformément aux instructions données à l'époque - lesquelles n'ont pas été modifiées - été considéré comme absent irrégulièrement et par suite traité sans solde, la période d'interruption ne pouvant être valable pour la retraite.

ISJ

Q  
✓

OH

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD — SERVICE DU MATÉRIEL ET TRACTION — 78, RUE DES POISSONNIERS PARIS XVIII<sup>e</sup>

Téléph. : MONtmartre 88-10

R. C. Seine 276.448 B

RECOMMANDÉ

24 AVR 1953

V/réf. :

DIRECTION RÉGIONALE

Objet

N/réf. : GP pa 3 N° 869  
P 17 z

Paris, le 23 AVR 1953

## LETTRE-REPONSE

Monsieur l'Ingénieur en Chef  
Attaché à la Direction -

### - LICHTENAUER Frédéric MECMV La Plaine Dépôt -

Versements rétroactifs à la Caisse des Retraites pendant période d'incarcération par les Autorités allemandes -

L'intéressé a été incarcéré à la prison de TROYES du 5.2.43 au 7.11.43 pour avoir, en octobre 1942 - sur le quai de la gare de RENNES - tenté de s'approprier une valise appartenant à un soldat de l'armée d'occupation.

M. le Chef du Service a été d'accord, à l'époque, pour ne prendre aucune sanction administrative à l'encontre de cet agent qui a été considéré en "absence irrégulière" pendant la durée de son incarcération.

Etant donné qu'il n'a reçu aucune rémunération pendant cette période et que, de ce fait, aucun versement n'a été fait à la Caisse des Retraites, il sollicite, par lettre ci-jointe du 1er avril 1953, l'autorisation d'en effectuer les versements.

En raison du motif de l'interruption de service de cet agent qui, par sa faute, a dû cesser son travail à la S.N.C.F. pendant une durée de 9 mois, je ne pense pas que satisfaction puisse être donnée à sa demande. Si tel est bien votre avis, je vous serais obligé de bien vouloir me donner votre accord.

Ci-joint, en communication, un dossier.

*m le gal f X*  
*25 av  
m dupuis  
repriq*  
L'Ingénieur en Chef  
Chef de la Division du Service  
Général (F)

*Guérin*

REPONSE :

Réponse :

30 AVR 1953

DR N P 15 n° 1873

Monsieur le Chef de la Division  
du Service général M.T.,

*PDY*

Je vous confirme qu'il n'est pas possible de donner  
satisfaction à la demande de l'intéressé.

*A dorri*

Signé : MEES-MAECKER

D. 1873

SKE

Diebault, Jay.

aM

LILLE, le 23 novembre 1944

agent ayant cessé son service  
par ordre d'arrestation

M. LEBEAULT Jean

Monsieur RAPASSE

Chef de la subdivision du Personnel

à PARIS

Replies à votre télégramme du 20.11.44 à M. le Directeur.

Par lettre dont je la ci-jointe, Mme LEBEAULT Jean nous informe que son mari, surveillant C. à VILLEURBANNE, a été arrêté avec un autre, le 17 juillet 1944 par la Gestapo, dans une rue de METZUE. Ils ont été transférés, tous deux, à la prison centrale de LORÉE.

À l'arrivée des troupes alliées, le 1er septembre 1944, Mme LEBEAULT a été libérée; par contre, son mari avait été emmené, brûlé, dans le convoi dirigé sur l'Allemagne.

M. LEBEAULT avait demandé et obtenu un congé sans solde du 29 novembre 1943 au 7 décembre 1943, et depuis cette date, du fait qu'à cette époque il était déjà brûlé par la Gestapo, nous étions sans nouvelles de lui. Des renseignements complémentaires recueillis auprès de Mme LEBEAULT, autrement à batte les environs de PARIS pendant deux mois, et à nouveau ensuite son activité au "bar officiel" dans la région de LORÉE jusqu'au jour de son arrestation.

Mme LEBEAULT est mère de deux enfants et en attend un troisième. Elle vient de se voir accorder un secours de 11,000 francs par M. le Directeur, mais se trouve encore dans une situation bien difficile.

Il serait désirable que les dispositions prévues à l'égard des familles des agents incarcérés par les autorités allemandes lui soient appliquées au plus tôt pour atténuer la gêne dans laquelle elle se trouve.

Par cette mesure, j'envoie les fiches d'usage signalant l'arrestation de M. LEBEAULT par les autorités allemandes.

1271  
342

Monsieur l'Ingénieur,

Mon mari JEAN LEBEAULT, surveillant des Services Électriques à VILLEURBANNE, a suivi tout son service le 24 novembre 1943 recherché par la Gestapo allemande comme étant le chef d'un groupe de résistance. Depuis lors il a été arrêté par la police allemande le 13 juillet 1944 pour les mêmes faits, je fus arrêtée également à la même date et tous nos papiers, cartes d'identité et autres permis nous ont été confisqués. J'ai été relâchée le 1er septembre mais mon mari a été déporté en Allemagne à la même date et depuis je suis sans nouvelles et sans ressources avec mes deux enfants et dans l'attente d'un secours.

Les notifications du 1<sup>er</sup> juillet 1943 de mon mari ne s'ont pas faites et depuis le 1<sup>er</sup> décembre je n'ai reçu aucun salaire. Je vous serais donc obligée, Monsieur l'Ingénieur, d'examiner ma situation avec bienveillance et faire opérer si possible une partie du traitement de mon mari ainsi que l'élevation familiale.

Une lettre d'une réponse favorable, merci, Monsieur l'Ingénieur, des meilleures salutations.

Yves LEBEAULT

cher M. RAYMOND

79, rue Jeanne d'Arc

Y. LEBAULT

(Yves)

F.F.I.  
Section W.O.

COPIE

O.F.A.C.M.

Lille le 2 novembre 1944

G.H.

A T T E S T A T I O N

---

Le Lieutenant Colonel Pierre SEAILLES, Chef de l'O.F.A.C.M., certifie que M. LIEBAULT Jean faisait partie de son organisation pendant l'occupation ennemie, en qualité de Chef départemental du Pas-de-Calais avec le grade de Commandant. Il est proposé pour une citation à l'ordre de la Nation. Il était placé sous les ordres directs du Lieutenant Colonel Pierre SEAILLES.

P/ Le Lieutenant Colonel SEAILLES

" Le Capitaine GOUWY "

---

Chef du canton

26.9.30

DEPARTEMENT DU JURA

SECTION DE CHAMONIX

BAILLEUL

copie à M. Leroy

17.10.30

tr

copie à M. Chauiller

16

10.10.30

3  
COMITÉ NATIONAL  
DE SOLIDARITÉ  
DES CHEMINOTS

en faveur  
des Victimes de la Guerre

Siège Social :  
3, Impasse d'Amsterdam, 3  
Paris (8<sup>e</sup>)

Comité d'Arrondissement  
de Douai

AK/

Douai, le 4 Décembre 1944

Monsieur OUDOT

PRESIDENT DU COMITE REGIONAL

du C.N.S.C.

à PARIS.-

A l'expiration d'un congé sans  
solde le 27 Décembre 1943, Monsieur  
LIEBAULT Jean, Surveillant du Service  
Electrique à VALENCIENNES, n'a pas  
repris son service parce qu'il était  
recherché par la Gestapo.

- 6 DEC 1944  
DR.N2.47-D4226 aucun salaire depuis Décembre 1943.

M. Paradis  
Koudriez-vous  
m'indiquer le  
montant de  
l'allocation  
mensuelle que vous deviez  
verser maintenant à Mme  
Liebault par application des  
notes 2-1259 du 8-11-44 et  
P-1271 du 13-11-44 du S.C.P. ?  
L'ingénieur en Chef

Elle demande l'aide du C.N.S.C.

Je vous serais obligé de vouloir  
bien me faire savoir sous quelle forme  
on peut lui venir en aide.

Le PRESIDENT DU COMITE  
d'ARRONDISSEMENT :

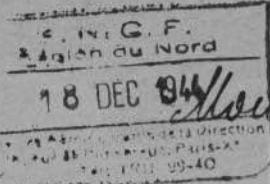
Deilly

Oudot  
10 DEC 1944

B2 X

Paris le 14.12.1944

V.B N° 22



Monsieur le chef des Services  
Administratifs

A suite à votre note au recto  
concernant l'épouse Liebaert Jean  
femme d'un surveillant SE au  
valenciennois.

Je vous informe que des instructions  
ont été données pour le paiement  
des trois quarts de la rémunération à  
l'instar de celle à compter du  
28/12/1943.

Le montant actuel de cette  
allocation mensuelle s'élève à  
2914 francs.

Par ailleurs, je vous adresse ci-joint  
une copie d'une lettre du 23  
novembre 1944 de Mme chef des  
4<sup>eme</sup> Arrondissement V.B. demandant  
des renseignements complémentaires  
concernant cette famille.

Dax

12 OCT 1946

DR/N2/41

D. 1873.

TRANSMIS à

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel  
(Section des Prisonniers et Déportés)

Comme suite à sa lettre PM 3816  
du 15 mai 1946.

P. le Directeur,

*Signé Cidon*

Copie pour Monsieur DROUART.

D.

- 8 JAN 1945

DR/N2/47

Monsieur le Président  
du Comité d'Arrondissement de  
Solidarité de DOUAI.-

Par votre lettre du 4 Décembre 1944  
vous avez appelé mon attention sur la  
situation de Mme LIEBAULT, Jean, femme  
de notre Surveillant des S.E.S. à  
VALENCIENNES, qui a été arrêté par les  
Allemands le 13 Juillet 1944.

Je vous informe que toutes instruc-  
tions utiles ont été données à la  
Subdivision de la Comptabilité V.B. pour  
que Mme LIEBAULT reçoive, à compter du  
13 Juillet 1944, une allocation men-  
suelle correspondant aux 3/4 de la  
rémunération de son mari.

Le montant actuel de cette alloca-  
tion s'élève à 2.914 f par mois. Le  
C.N.S.C. n'a donc pas à intervenir.

L'Ingénieur en Chef,  
Président du Comité régional Nord  
de Solidarité,

Signé : Oudet

VBNVd/P

Avis officiel de décès  
des agents prisonniers  
de guerre, déportés  
ou travailleurs non  
rentrés

Note Pm 3816

2  
Valenciennes, le 2 octobre 46

2/

Monsieur Paradis  
Chef de la Subdivision du  
Personnel à Paris.

= 5 OCT. 1946

Conformément à votre note  
VBN/Vp. H 2 du 19 juin 1946  
relative à la procédure à suivre  
pour obtenir l'établissement des avis  
officiels de décès des agents SNCF,  
prisonniers de guerre, déportés ou  
travailleurs non rentrés,

je vous adresse ci-jointe  
une demande, avec pièces demandées,  
formulée par Mme Liebault, femme  
de notre agent Liebault Jean - SUSE  
à Valenciennes, déporté le 13.4.1944

VBN/VFA3

L'Institut de la Voie

collate

8/10/46

Transmis à Monsieur le chef  
des services administratifs

Secrétariat de la Société Nationale des Chemins de fer  
et du Personnel des Chemins de la Voie

1

Bon

D. 1873

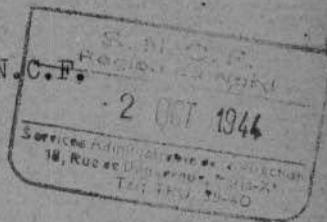
DR

Sobgeois, Albert.

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation



Nom : LORJAS

Prénoms : libert, Fernand, Eugène

Grade à la S.N.C.F. : ouvrier de 1ère classe

Résidence de service : Laxou

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 28 Mars 1919

Date et lieu de naissance : 10 février 1911 à Rougeries (isne)

Domicile civil : Lugny près de Vézelay (isne)

Situation de famille : marié 3 enfants ( 24, 19 et 15 ans)

Qualités professionnelles : Bon agent

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : { 7 octobre 1912 au 27 mars 1919

Affiliation politique (s'il y a lieu) : { Nient à notre connaissance

Date de l'arrestation : 5 août 1944 à la pointe au jour à son domicile  
( lugny (isne))

Motifs de l'arrestation : Incennu.  
Il s'agit d'une arrestation collective, le pays a été cerné vers 3h au matin. L'arrestation a été ordonnée par les autorités allemandes de Saint-Martin. Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur le motif de l'arrestation.

Condamnation : "

Date, tribunal, motif : "

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : "

Lieu d'internement au moment de : présumé st- Martin.

Nom du défenseur : D 1173  
Lauriat  
X secr. au Docteur  
X Duretien

Décidé à l'infirmerie du  
camp de concentration de  
Dachau à Emeuerdingen  
le 13 Mai 1945 vers 16<sup>h</sup>

2 OCT 1944

Signé : DEGARDIN

J. C. G. avisé le 5.9.1945 par bordereau collectif classé D.3561 Gidelet.

Copie à Monsieur le Chef des Sces  
administratifs pour le tenir au courant.

Paris, le 5 octobre 44

Le chef de la subdivision  
du Secretariat et du Personnel  
*Dre*

S. N. C. F.
Région du Nord
- 6 OCT 1944
Services Administratifs 18 Rue

Monsieur ROUSSEL,

Je vous informe qu'il a été décidé d'attribuer à M. LOBENGIS Albert, ouvrier de 1<sup>e</sup> classe à Laon, arrêté par les autorités allemandes le 5 août 1944, une allocation égale à la totalité de sa solde et ce, depuis la mise en état d'arrestation de l'intéressé.

L'imputation est à faire au chapitre Ier, article 18, paragraphe 3.

Par ailleurs, les dispositions complémentaires ci-après sont à prendre à l'égard de l'intéressé :

- les retenues pour la Caisse des Retraites et la Caisse de Prévoyance devront être opérées, lesquelles seront versées à ces caisses.

En outre, l'allocation versée subira les retenues fiscales et sera déclarée au fisc.

Le Chef de la subdivision  
du Secretariat et du Personnel

671.  
Imberty

5 Juin 1945.

1

Cher Monsieur le Curé,

A mon grand regret, je dois m'acquitter d'une bien triste mission auprès d'une de vos paroissiennes de LUGNY.

Il s'agit de Monsieur LOBJOIS Albert que j'ai connu à l'infirmerie du Camp de Concentration de DACHAU. J'ai vu arriver Monsieur LOBJOIS le 9 Mai dans un état de maigreur effrayant. (d'ailleurs nous étions presque tous dans le même état-moi même j'étais comme un squelette). Il avait un énorme phlegmon au coude droit. Il fut opéré le jour même. L'opération réussit bien. Mais dès le lendemain il se mit à faire de la fièvre 40°, 40°8. Malgré tout le médecin espérait.

Quand le 13 Mai, vers 18 3 heures de l'après midi, il tomba presque subitement dans le coma. Son agonie fut courte. Une heure après il était mort.

Hélas, je ne puis lui donner que de lointain l'absolution (il couchait à trois lits d'intervalle de moi). J'étais complètement paralysé et je ne pouvais faire aucun mouvement dans mon lit, même pas tourner la tête.

Auparavant, je lui avais envoyé un prêtre qui lui avait proposé la communion. Il avait répondu "oui", mais dans quelques jours. Un prêtre arriva quelques minutes après son dernier souffle. Il l'administra sous conditions.

Ce brave homme m'avait raconté qu'il était employé de la S.N.C.F depuis 25 ans à la Gare de LAON. Il fut arrêté en Août 44 (si mes seules souvenances exactes), il ne m'a pas parlé de sa famille car ni lui ni moi ne pensions à une fin si rapide. Je ne sais si sa femme a déjà été prévenue. En tout cas je me permets de vous demander de bien vouloir lui annoncer cette triste nouvelle.

Je me promettais d'aller vous rendre visite pour vous accompagner. Hélas notre rapatriement se fait très lentement. D'ailleurs quelque allant mieux il me sera impossible de voyager seul avant plusieurs mois. Des mon retour à HIRSON, je me ferai un devoir de recevoir Madame LOBJOIS si elle désire venir me voir? Veuillez lui dire.

En vous remerciant, cher Monsieur le Curé, je vous prie d'agréer mes respectueux sentiments

Abbe Paul MILLOT Curé doyen d'HIRSON

Voici mon adresse (Vous pouvez m'écrire en Franchise Militaire)  
A.S.M. 401 S.P. 7692S

Camp de concentration de DACHAU

COPIE

Chères femme et enfants,

Le 12ème épisode du Chemin de la Croix est terminé; quel calvaire, ce n'est pas explicable. J'ai maigri de 25 Kgs environ. Peur cemblé, j'ai un phlegmon au coude. Je vais probablement aller à l'infirmerie pour quelques jours, cela me reposera.

Avez vous appris par T.S.F l'endroit où nous étions.

Je compte être à LUGNY pour les cerises. Surtout munis-toi de bon vin, celui que tu as conservé si précieusement. J'aurais besoin de laitage peu et souvent. (Enfin on les a eu)

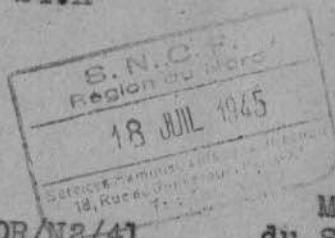
Ce sont les Américains qui nous ont délivré 48 heures après notre arrivée au camp. Il était temps, encore deux jours et au four crématoire.... Maintenant, la libération .27 jours de voyage à pied et wagons. 7 repas complet, le reste en casse-dreinte de viande et saucisses séchées. J'ai été sauvé par un petit gas de ASLIS S/SERME (Jean BAUDRE) Voudrais ta dire à sa mère que son fils est en bonne santé et qu'il sera bientôt de retour.

Pour les abeilles, il faut voir RICHET, j'ai encore une ruche à hausses disponible, vous mettrez un fibro-ciment comme toile

Je vous embrasse tous trois plus fort les uns que les autres surtout la petite à Gilberte

Votre père et fils

" A. LOBJOIS"



10 JUIL 1945

DR/N2/41  
D.1873

Monsieur le Directeur  
du Service central du Personnel  
1ère Division  
Section des prisonniers et déportés

M. LOBJOIS, Albert, ouvrier de  
1ère classe à LAON, est décédé le 13 mai  
1945 vers 16 h à l'infirmerie du camp de  
concentration de DACHAU à EMENERDINGEN  
(Baden) Allemagne.

Ci-joint copie de la lettre du 5  
juin 1945 de M. l'Abbé Paul MILLOT,  
curé doyen d'HIRSON, déporté en Allemagne  
à M. le Curé de Rogery près de LUGNY,  
lui annonçant le décès de notre agent.  
La famille n'a pas reçu d'autre avis de  
décès.

Le Directeur,  
o. Gerny

Laon, le 23 juin 1945

MR

Personnel

M. LOBJOIS Albert  
ouvrier de 1<sup>re</sup> classe  
à LAON

Monsieur l'Ingénieur,

M. LOBJOIS Albert, ouvrier de 1<sup>re</sup> classe à Laon (Cité), né le 10 é-  
vrier 1891 à Rougeries (Aisne), affilié à la S.N.C.F. le 1<sup>er</sup> mars 1920, est  
décédé le 13 mai 1945 vers 16<sup>h</sup> à l'infirmerie du camp de concentration de  
DACHAU, à Ehenerdingen (Baden) Allemagne.

Ci-joint copie de la lettre du 5 juin 1945 de M. l'Abbé Paul Millot,  
Curé Doyen d'Hirson, déporté en Allemagne, à M. le Curé de Rogery près de  
Lugny, lui annonçant le décès de notre agent. La famille n'a pas reçu d'autre  
avis de décès.

Ci-jointe copie de la dernière lettre sans date adressée par M. LOBJOIS  
à sa famille.

P. le Chef de Section Pal

.....

VB/N va B

St-Quentin le 27 juin 1945

Déportés en Allemagne  
LOBJOIS Albert  
ouv. 1<sup>re</sup> classe à Laon

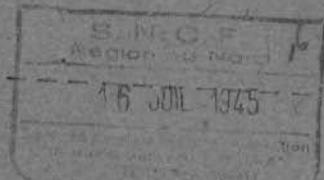
Transmis à Monsieur PARADIS,

comme suite à ma lettre du 22 courant.

L'Ingénieur de la Voie  
RAILLION

Paris, le 13 juillet 1945

VB/N sp B2 16 JUIL 1945



COPIE à Monsieur le Directeur

pour le tenir au courant

Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

*Blémont*

VBN.Va.3  
 Agents décédés  
 en Allemagne  
 \* \* \* \* \*

ST.QUENTIN, le 18 OCTOBRE 1945

Monsieur PARADIS

Chef de la subdivision du Personnel  
 et du Secrétariat du service de la voie  
 à PARIS

-1-

Suite à votre transmission du 18.8.45. de la note Bm.1196 du  
 3.8.45 de Monsieur le Directeur, relative à l'envoi des témoignages  
 écrits concernant le décès de Mr LOBJEOIS Albert, cantonnier à LAON  
 je vous adresse ci-joint la déclaration de Mr MILLOT Paul, légalisée  
 par le Maire d'HIRSON.

Aucun autre témoin français ne peut certifier le décès.

/l'INGENIEUR DE LA VOIE,

19 OCT. 1945  
 Paris, 30/10/1945

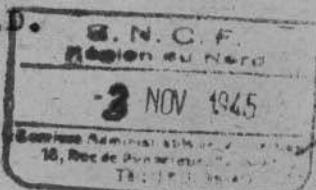
Transmis au Monsieur le chef des  
 services Administratifs.

concernant Seule à la Lettre Pm 1196 du  
 3 Août 1945 de Mle Directeur des services Centraux

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat  
 et du Personnel du Service de la Voie

Ministère de l'Intérieur
Direction Générale des Ponts et Chaussées
Section de la Direction Générale des Ponts et Chaussées
Service de la Voie
18 OCTOBRE 1945
PARIS

25bis.D.



- 3 NOV 1945

TRANSMIS à

DR/N2/41

Monsieur le Directeur  
du Service Central du Personnel.

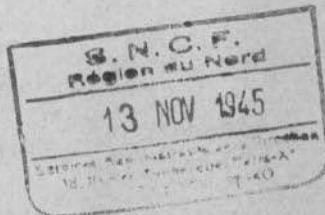
VR : Pm 1196 du  
3.8.1945.

7 témoignages écrits certifiant  
le décès survenu en Allemagne de :

MM. LOBJEOS, Albert, cantonnier  
à HIRSON,  
DEVIGNE, Georges, cantonnier  
à SUISSENS  
DIDIER, Emile, Inspecteur divi-  
sionnaire de 1<sup>e</sup> cl. à ARRAS  
TRODET, Joseph, auxiliaire à  
PERSONNET.

P. le Directeur,

*S. Terry*



13 NOV 1945

Madame,

DR/N2/41 D

J'ai été douloureusement ému par la mort de votre mari décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale de la Région Nord et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que nous saurons garder le souvenir de votre cher disparu.

Veuillez agréer, Madame, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,  
Signé : HÉBERT

Madame LOBJEOIS  
à LUGNY-s/MARLE  
(Aisne)

D. 1873

DR

Voiseluse, Armand

(Voir aussi Prot. 18610 Jordan Vagus)

(Koir Lefèvre Henri D 1873)

S.N.C.F.

Région d' NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

NOM . . . . . : LOISELEUX

Prénoms . . . . . : Amand,

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Homme d'équipe

Résidence de service . . . . . : JEUMONT

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : 5.10.1936

Date et lieu de naissance . . . . . : 25.7.1911 à St HILAIRE des LANDES.

Domicile civil . . . . . : Rue de la Halle à SOLRE-sur-SAMBRE (Belgique)

Situation de famille . . . . . : Marié ,2 enfants âgés de 17 et 15 ans.

Qualités professionnelles . . . . . : Normales.

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . } 9.10.1929 E V 3 ans Equipage de la Flotte  
15.10.1932 Libéré.

Affiliation politique  
(s'il y a lieu). . . . . }

Date de l'arrestation . . . . . : 6.11.1943 à 7 heures (assurait un service tracté  
de 6 h à 15 heures).

Motifs de l'arrestation . . . . . } Tentative de vol.  
Nous demandons à l'I.G.B.D. LILLE de nous faire  
connaître la suite réservée cette affaire.

Condamnation . . . . . :

Date, tribunal, motif . . . . . } VALENCIENNES.  
16 NOV 1943

Éléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . }

Lieu d'internement . . . . . : VALenciennes.

Nom du défenseur . . . . . : D 1873

Libéré le 5.5.1945

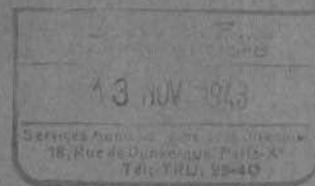
Reprise de service le 21.5.1945

S.C.P. agissé le 4.7.1945 par bordereau collectif dans Dr Bricout à Bruxelles

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction,

Ci-joint fiches de renseignements.

*/Le Chef de la Subdivision du Personnel  
Wraux*



EX.N.G.P.4 A/1  
D. 40.960

Arrestation par les  
Autorités allemandes.

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.

Les Hommes d'équipe PRUVOT, Maurice et LOISELEUX, Amand, de JEUMONT, sont absents de leur service du fait de leur arrestation par les Autorités allemandes, sous l'inculpation de tentative de vol, et je vous prie de leur supprimer leur soldé comme indiqué ci-après :

- PRUVOT à compter du 5 Novembre 1943 à 10 h 30 (assurait un service de 8 h 15 à 20 heures, avec coupure de 11 h à 14 heures) - domicilié 37 Rue Victor Hugo à MARPENT(Nord)
- LOISELEUX, à compter du 6 Novembre 1943 à 7 heures (assurait un service tracé de 6 h à 15 heures) domicilié Rue de la Halle à SOLHE-sur-SAMBRE -(Belgique)-.

Mais je vous serais obligé de faire verser à la femme de chacun de ces agents le montant des sommes acquises par ceux-ci au titre "appointements" pour la période comprise entre le 1er Novembre 1943 et la date de leur arrestation.

*13.11.43  
Wraux*

Le 15 DEC 1943

G

S.M.C.F.  
Région du Nord

DR/N.2/41  
D.1873

S.M.C.F.  
Région du Nord

15 DEC 1943

Agents arrêtés par les allemands.

Monsieur le Directeur du Service Central du Personnel,

Suite à mes transmissions des notices de renseignements concernant :

BIDAUT Fernand, sous-chef de manœuvres,

PRUVOT Maurice, homme d'équipe,

LOISELEUX Armand, homme d'équipe,

de

Jeumont

Le conseil de guerre de VALENCIENNES a condamné, les intéressés à un an de travaux forcés.

/, Le Directeur,

Signé: QUDOT

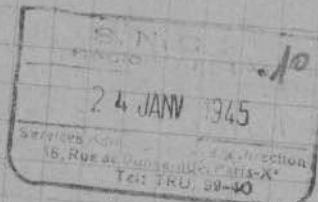
M. le Directeur, 22 JANV 1945

Le motif de l'incarcération ne permet pas de verser une allocation mensuelle.

Mme L'Ortelet, dont la santé est médiocre, ne peut travailler. Elle a épuré ses économies et n'a plus de ressources qu'une rente-accident de 3.515<sup>t</sup>60 francs. Elle a contracté un emprunt de 3.000 francs. Elle a un fils de 16 ans.

Un secours exceptionnel pourrait lui être versé.

L'EX vous propose 3.000<sup>t</sup>.  
Pas d'objection (1<sup>re</sup> intervention)

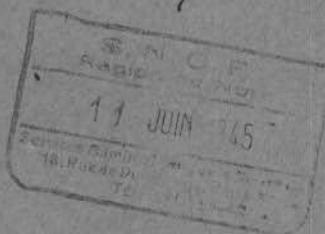


V.P  
3000

3000

COPIE pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction.

9 JUIN 1945



MN. N. gp. 4 A/T  
B. 56.954

Arrestation par les  
Allemands.

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité N. 7.

L'homme d'équipe LOISELUX, Armand, de  
JAUCOURT, qui était absent de son service depuis  
le 6 Novembre 1944, à 7 heures, du fait de son  
arrestation par les Allemands, sous l'inculpa-  
tion de tentative dévol de tissus en gare de  
JAP CNT le 24 Septembre 1944, s'est remis à la  
disposition de sa gare d'attache le 21 Mai 1945.

Je vous prie de lui rétablir ses appoin-  
tements à compter du 21 Mai 1945.

La période d'absence du 7 Novembre 1944  
au 20 Mai 1945 inclus sera déduite des services  
comptant pour la retraite.

Arrivé  
au casse

Sig. CHEVRIER  
libéré le 5.5.1945  
Réputé le 11.5.1945

18 AOUT 1945

DR/N2/41  
D 1873/3610

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX.

L'affaire de tentative de vol de  
tissu en gare de JEumont est entièrement  
allemande : marchandise allemande, police  
allemande, tribunal allemand.

Le visiteur LEFEBVRE a toujours nié,  
même devant le tribunal allemand, toute  
participation à cette tentative de vol.

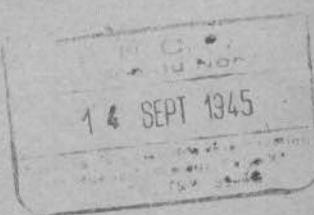
Par suite, le Service M.T. a consi-  
déré, à juste titre, que la condamnation  
prononcée à l'égard de cet agent l'avait  
été "pour motif inconnu", ce qui permet-  
tait de verser à sa famille une alloca-  
tion mensuelle correspondant aux 3/4 de  
la rémunération.

S'il en est de même pour les trois  
agents de votre Service qui ont été im-  
pliqués dans la même affaire, je n'aurai  
pas d'objection à ce que la même solution  
leut fut appliquée rétroactivement. Au  
préalable, il y aurait lieu (si cela n'a  
pas déjà été fait) de recueillir les ex-  
plications écrites, tout au moins de  
MM. PRUVOT et LOISELEUX, qui ont repris  
leur service après libération.

L'Ingénieur en Chef

Signé: BEHAL

Copie pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction



Le Chef de la Subdivision du Personnel

Wmam

13 SEP 1945

EX-N-SP 4 A/1 Monsieur le Chef de la Subdivision  
D.56.934 de la Comptabilité M.T.,

Rappel de soldes

Après nouvel examen du cas de l'homme  
d'équipe LOISBLEUX, Armand, de JEHONTE, il a  
été décidé de restituer à cet agent le traite-  
ment et les accessoires dont il a été privé  
pendant son incarcération par les Allemands du  
7 novembre 1943 au 20 mai 1945 inclus.

Gi-joint fiche de renseignements pour  
vous permettre de déterminer le montant des  
sommes revenant à l'intéressé.

Signé: DELANNOY

Le demander  
Va être payé  
en vertu de  
la P 12 59  
7

D 1873

DR2.

Lombart, Léon

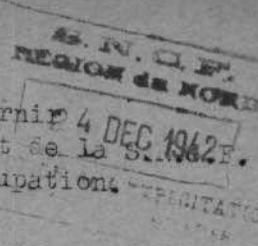
DR  
D 1873

Tombart, Teoy.

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir le 4 DEC 1942.  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation.



NOM : . . . . . LOMBART

Prénoms . . . . . Léon, Jules, Henri

Grade à la S.N.C.F. . . . . Homme d'équipe

Résidence de service . . . . . ETAPLES

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 19 Novembre 1936

Date et lieu de naissance . . . . . 8 Décembre 1913 à LILLE (Nord)

Domicile civil . . . . . 85, route nationale à NEUVILLE-S/S-MONTREUIL  
(Pas-de-Calais)

Situation de famille . . . . . Marié, 1 enfant de 2 ans

Qualités professionnelles . . . . . Normales

Services militaires  
(grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . Service militaire accompli au 509. chars de combat.  
mobilité le 3 Septembre 1939 au 38. Bataillon de  
(chars d'assaut. 2. Cie section Postal 304 et l'atti  
en observation spéciale au titre de l'Usine "aciéries  
d'Arques" le 1. Decembre 1939.-

Affiliation politique (s'il y a lieu) . . . . .

Date de l'arrestation . . . . . 1er Décembre 1942

Motifs de l'arrestation . . . . . Altercation et échange de coups avec un  
agent de la Reichsbahn le 5 Novembre 1942

Condamnation . . . . . 6 mois de prison

Date, tribunal, motif . . . . . 23 Novembre 1942  
Tribunal allemand. Tournai.  
(jugement entrant en vigueur le 1. Decembre 1942)

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . .

Lieu d'internement . . . . . Serait incarcéré à ARRAS

Nom du défenseur . . . . . Inconnu

D. 1873 SCP Mr. Brulat  
24 DEC 1942 P. & Directeur

Signé : Oudot

( 25 ex.)

Ci-joint fiches de renseignements

Le Chef de la Subdivision du Personnel

✓ à neuf



E.I.R.GP.44/1  
D.48651

~~CONFIDENTIEL~~

P.1 3929 du 7 Décembre 1942

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de ST-QUER

Arrestation par les  
autorités allemandes

23/12  
M. Martin

Suite à votre lettre rappelée ci-contre concernant l'Homme d'équipe LOMBART, Léon d'ETAPLES, qui est incarcéré par les autorités allemandes depuis le 1er Décembre 1942 pour purger la condamnation à 6 mois de prison prononcée à son égard pour "altercation et échange de coups avec un agent de la Reichsbahn.

En application de nouvelles dispositions décidées par le Service Central du Personnel, LOMBART bénéficiera pendant la durée de sa présence d'une allocation égale aux 3/4 de sa rémunération augmentée s'il y a lieu des allocations familiales.

(1) Sur cette allocation qui sera versée à la femme de l'intéressé, devront être opérées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces Caisses. L'allocation subira, d'autre part, les retenues fiscales et sera déclarée au fisc.

Pendant son absence, l'agent continuera à avancer en échelon. Après son retour on examinera sa situation au point de vue de l'avancement en grade dans les conditions où on le ferait pour un agent rentrant de captivité.

La prime de fin d'année ne sera pas réduite en raison de l'absence, mais si LOMBART n'est pas libéré au moment du paiement des primes de fin d'année, sa prime sera mise en réserve et non payée aux ayants-droit.

D'autre part, le congé annuel de l'année où l'agent reprendra son service ne sera pas réduit.

Enfin je vous précise que pendant l'absence de l'agent, la famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures d'économat et à l'approvisionnement en combustible.

Je vous prie de veiller à l'application de ces prescriptions

Signé : GUYERIER

(1) domicilié route Nationale à Neuville  
vers Montréal (L.S.C.)

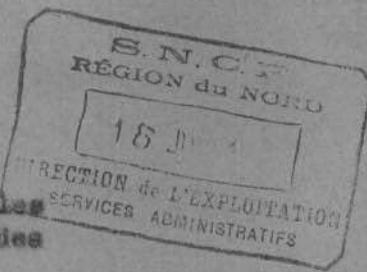
Copie pour M. le Chef des Services Administratifs de la  
Direction  
en lui précisant que LOMBART a été libéré le 31 Mai 1943.

R. - Chef de la Subdivision du Personnel  
*R. Léon*

M.H.59.4 /1

D.48.631

Arrestation par les  
Autorités Allemandes



Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.

L'homme d'équipe LOMBART, Léon d'ETAPLES,  
qui était absent de son service depuis le 1er  
Décembre 1942 du fait de son arrestation par les  
autorités allemandes, s'est remis à disposition  
de sa gare d'attache le 2 Juin 1943, après li-  
bération.

Faire de lui rétablir ses appointements  
à compter du 2 Juin 1943.

16.6

*Le Lombart*

Signé : LEBRAT

S.N.C.F.  
Région du Nord

Le Directeur  
de  
l'Exploitation

DR/N.2/41  
D. N° 1875  
Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands



Le 17 JUIN 1943

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concer-

nant l'homme d'équipe Lombart,  
Teign-d'Etaples

que je vous ai adressée le 24 Décembre 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités  
d'occupation depuis le 10 Décembre 1942,  
a été libéré le 31 Mai 1943 et a repris  
son service le 2 Juin 1943.

---

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : Oudot

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X\*Tél.: TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORDEX.N. gp.4 A/1  
D.48.631Arrestation  
par les AllemandsLETTRE-REPONSE

Le 28 AVRIL 1945 19

30 AVR 45

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

L'homme d'équipe LOMBART, Léon, de la gare d'ETAPLES, a été absent de son service du 1er Décembre 1942 au 1er Juin 1943 inclus du fait de sa condamnation par le Tribunal allemand à ARRAS à 6 mois de prison "pour ne pas avoir exécuté les ordres d'un agent Reichsbahn et avoir donné à celui-ci plusieurs coups de poing".

Le rapport que je vous communique ci-joint relate les faits tels qu'ils se sont passés en présence de témoins et, s'il peut être à la rigueur reproché à LOMBART d'avoir fait preuve de légèreté dans l'exécution de son service, on ne peut que constater qu'il n'a fait que rendre au cheminot allemand les coups que celui-ci lui a portés.

Le Chef d'Arrondissement propose d'appliquer les dispositions de la lettre P.1259 du

S.C.P. à LOMBART que nous avons fait bénéficier d'une allocation égale aux 3/4 de ses appointements pendant son absence.

Je ne serais pas opposé à ce que cet agent soit traité à solde entière pendant la période précitée et, si vous n'avez pas d'objection, je lui ferai verser le complément de rémunération.

DR/N2/41  
D. 1873

( Le Chef de la Subdivision du Personnel )  
*Ducasse*  
Le 14.5.45

REONSE

-----

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX.,

La note P. 1259 du 8/11/44 du S.C.P. ne s'applique pas à l'homme d'équipe LOMBART.

Mais comme il s'agit d'un agent normal qui n'avait fait que riposter aux coups que le cheminot allemand lui avait donnés, M. le Directeur a décidé de le traiter à solde entière pendant la durée de son incarcération.

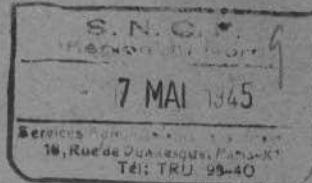
Voudriez-vous, en conséquence, lui faire verser le complément de rémunération.

/ L'Ingénieur en chef,

*Tremay*

3 MAI 1945

DR/N.2/41 D. 1873  
Agents incarcérés par  
les Allemands.



Monsieur le Directeur,

L'Exploitation soumet ci-joint, deux cas où les dispositions bienveillantes de la note P. 1259 du 8/11/44 de M. le Directeur du S.C.P. ne paraissent pas applicables.

1<sup>o</sup>) Le sous-chef de manœuvres LAMBERT, Antoine, de BOULOGNE, a été condamné par les Allemands à 2 ans de prison pour détention d'arme (fusil de chasse).

Ce cas me semble analogue à celui du Commis Ppal CLAIR, Jean (le 2<sup>e</sup> de la liste ci-jointe de précédents). La même solution pourrait être adoptée : constater qu'il ne s'agit pas d'une action de résistance mais, en raison des charges de famille de l'agent (7 enfants), lui accorder, à titre de secours d'adversité, le remboursement de la totalité de la solde pendant la durée de son incarcération.

*Oui*  
*H7*

Si vous êtes d'accord, ci-joint le projet de réponse à M. le Chef du Service EX.

2<sup>o</sup>) L'homme d'équipe LOMBART, Léon, de la gare d'Etaples a été condamné par les Allemands à 6 mois de prison pour "ne pas avoir exécuté les ordres d'un agent de la Reichsbahn et avoir donné à celui-ci plusieurs coups de poings".

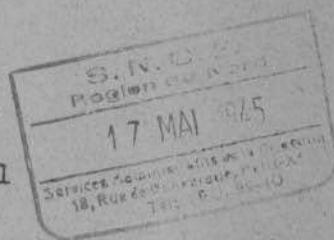
Ce cas ne figure pas à la liste des précédents. Les dispositions de la note P. 1259 ne me paraissent pas non plus applicables.

Cependant, comme il s'agit d'un agent normal et qu'il n'avait fait que riposter aux coups que lui avait donnés le cheminot allemand, vous voudrez peut-être le traiter à solde entière, pendant la durée de son incarcération.

*Oui*  
*H7*

Je répercuterai votre décision à M. CHEVRIER.

*Theury*



REONSE

-----  
17 MAI 1945

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX.,

La note P. 1259 du 8/11/44 du S.C.P. ne  
s'applique pas à l'homme d'équipe LOMBART.

Mais comme il s'agit d'un agent normal qui  
n'avait fait que riposter aux coups que le che-  
minot allemand lui avait donnés, M. le Directeur  
a décidé de le traiter à solde entière pendant  
la durée de son incarcération.

Voudriez-vous, en conséquence, lui faire  
verser le complément de rémunération.

/ L'Ingénieur au chef,  
P. Garry

1873

DR

Longuemart, Albert

(ou Le Petit Thibaut)

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

NOM: LONGUIMART  
Prénoms Albert, Henri, Ernest  
Grade à la S.N.C.F. Mécanicien  
Résidence de service Arras (Arras)  
Date d'entrée à la S.N.C.F. 15.2.1927  
Date et lieu de naissance 25.2.1909 Auchy les Minas (P.-D.-C.)  
Domicile civil Arras Cité Bucquoy 13, rue Stéphenson  
Situation de famille Marie 1 enfant 1 sœur  
Qualités professionnelles normales  
Services militaires 1914 - 1918  
(grade, campagnes, citations,  
blessures) 15.1.1914 - 15.4.1918  
Affiliation politique (s'il y a lieu) nous n'en connaissons pas  
  
Date de l'arrestation 9.3.1943 entre 2 et 3h  
Motif de l'arrestation inconnu  
Condamnation demande va être faite à l'U.S.A. pour libération  
  
Date, tribunal, motif 18.1.45 Libéré 8.1873  
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce 5 CP au Directeur  
Lieu d'internement Prison de Guiney  
Nom du défenseur 20.3.1945 Reprise de service. 5 CP arrisé par bordereau collectif, classé Dr. Eberle  
*Signé* LENAIS

1.1873

D.R.2

Serge, Louis.

S.N.C.F.

**à Nord**

Région d'

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

12/1/43

**Premiers renseignements fournis téléphoniquement par le 2<sup>e</sup> Arrondissement des Voitures  
& Wagons à Hellennes le 11.1.43**

NOM: . . . . .

LORGE

Prénoms . . . . .

Louis, Eloi, Victor,

Grade de la S.N.C.F. . . . .

14 JANV 1943

Résidence de service . . . . .

Saint-Pol

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . .

II.5.1923

Date et lieu de naissance . . . . .

6.II.1901 à Bouillens (Somme)

Domicile civil . . . . .

rue de la Paix 8/2

Situation de famille . . . . .

marié / 2 enfants - 17 ans - 11 ans 1/2

Qualités professionnelles . . . . .

Normales

Services militaires . . . . .  
(grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . .

7.4.21 - 27.8.1942

2<sup>e</sup> cl. - 509<sup>e</sup> Régiment de Chars de Combat

Affiliation politique (s'il y a  
lieu) . . . . .

**Nous n'en connaissons pas**

Date de l'arrestation . . . . .

7.1.1943 - 17 h en service

Motif de l'arrestation . . . . .

Inconnu

Condamnation . . . . .

Date, tribunal, motif . . . . .

Eléments de toute nature suscepti-  
bles de justifier un recours  
en grâce . . . . .

**Probablement Arras**

Lieu d'internement . . . . .

Non du défenseur . . . . .

61873

SCP au Divison

14 JAN 1943

Signé : CAMBOURNAC

PV/ S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

NOM : ..... : LORGE

Prénoms : ..... : Louis, Eloi, Victor

Grade à la S.N.C.F. ..... : Visiteur

Résidence de service ..... : St POL

Date d'entrée à la S.N.C.F. ..... : 11.5.23

Date et lieu de naissance ..... : 8.11.1901 à DOUILLENS (Somme)

Domicile civil ..... : Rue de la Paix S/N°, St POL (P.D.G.)

Situation de famille ..... : Marié , 1 fils 17 ans 1/2 , 1 fille 11 ans 1/2

Qualités professionnelles ..... : Normales

Services militaires.. ..... : (Soldat de 2<sup>e</sup> cl. - 509<sup>e</sup> Chars de Combat  
(grade, campagnes, citations,  
blessures) Appelé 7.4.21 - Libéré 23.3.1923

Affiliation politique (s'il y a  
lieu) .....

Date de l'arrestation ..... : 7.1.43 à 17 h (en service)

Motif de l'arrestation ..... : inconnu

Condamnation .....

Date , Tribunal, Motif .....

Eléments d toute nature suscep-  
tibles de justifier un recours en  
grâce .....

Lieu d'internement ..... : probablement ARRAS

Nom du défenseur .....

19  
3<sup>me</sup> Sorgo, Louis  
Visiteur du Pol.

Aubette : 21 Auehenerstrasse,

Rheinbach Allemagne. T. (doit être applié  
vers l'intérieur de la allemande).

S.N.C.F.

Région du NORD

Service M.T.

Liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps ( Fresnes, Romainville, Compiègne, Drancy, etc) où ils avaient été incarcérés par les autorités d'occupation.

Suite à la lettre A3 n° 156 du 7 septembre 1944

1945

Nom et Prénom	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Dates de libé- ration	de reprise de service
LORGE Louis	Visiteur	St-Pol S/ Ternoise	Rheinbach (Allemagne)	1945	14.4.45

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(Subdivision du Personnel)  
à LA CHAPELLE

26 AVR 1945  
D 1873

SCR au Secr

Le Directeur  
S. Berny.

Lille, le 18 avril 1945

L'Ingénieur  
Chef de l' Arrondissement  
du Matériel,

Levraud

CRE

d 1873

Louis, Alfred

Mont Baquet Robillart

ATH

notre filiale si l'imp. est en émission  
je prie donc au nom de cette compagnie de vous faire savoir que nous avons été victimes d'un dérobement dans la nuit du 19 au 20 Novembre 1943.  
L'ensemble des marchandises contenues dans les caisses et les valises a été volé.

Le dépôt de la compagnie de chemins de fer de l'Ouest à Paris est à votre disposition pour toute information complémentaire.

DR/N2/41  
D. 1873

Le 28 Octobre 1943, je vous ai signalé l'arrestation par les Autorités allemandes le 19 Octobre 1943, des agents ci-après de la gare de CASSEL:

M.M. PERARD, Raymond, Chef de gare de 5<sup>e</sup> Cl.

BROUGNET, Léo Facteur Enregistrant

LOUIS, Alfred

-d°-

Répondant à notre demande d'intervention en vue de la libération de ces 3 agents, l'E.B.D. LILLE nous indique que rien n'a pu être obtenu à ce sujet et qu'aucun autre renseignement ne peut être fourni pour le moment.

Cet organisme, en nous faisant part de ce qui précède, suggère d'effectuer des mutations appropriées pour le remplacement des intéressés si leur absence simultanée est susceptible d'occasionner une gêne dans le service.

22

J'estime qu'il s'agit là d'une solution peu compatible avec nos besoins actuels et qu'il y a intérêt à ce que nous soyons restitués à éléments expérimentés dont nous sommes privés depuis le 19 Octobre 1943, du fait de leur arrestation sans motif apparent.

Aussi, je vous serais obligé de vouloir bien insister auprès de la H.V.D.-BRUXELLES pour que M.M. PERARD, BEUGNET et LOUIS soient libérés et mis à même de reprendre au plus tôt leur activité à la gare de CASSEL.

Signe : CAMBOURNAC

Hauptverkehrsleitung  
Brüssel  
Lr 3 H P S g/Bmpa 224 (c)

Brüssel, den 23. Dezember 1943

Objet : Arrestation d'agents de la gare de Cassel.

En réponse à votre lettre N° 2318 M du 5 Décembre 1943, nous vous informons que les agents Férand, Beugnot, ~~Emile~~ et Robilliart de la gare de Cassel se sont rendus coupables d'actes répréhensifs. Nous ne pouvons donner des renseignements plus détaillés à ce sujet.

Il n'y a pas lieu de s'attendre à la mise en liberté des agents.

signé: B a u e r .

---

Transmis à M. le Directeur général S.N.C.F. - PARIS.

BRUXELLES, le 24 Décembre 1943,  
Le Chef du Service de liaison

L.B. 7048/15

signé: SCHNEIDER.

Préavis à M. le Directeur du Service central du Personnel,  
à M. le Directeur de l'Exploitation - Région Nord,  
à M. LATOUCHE, Chef du Service de liaison SNCF - EED - LILLE.

---

D.R/N.2/41 - D. 1873

- 6 JAN 1944 -  
COPIE pour Monsieur le Chef du Service XX.  
pour le tenir au courant.

P/ Le Directeur,  
Signé: OUDOT

14. Juin 1945

Louis Alfred, Facteur en détention  
à Cassel

Interné au camp de Grossrosen  
(Silesie)

Était en vie en Février 1944

Requiements fournis par Monsieur  
Faveuse (Rescapé du camp de Buchenwald)

*C. J. Ward*

26 Copie pour Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction

13 JUIL 1945

Reçu

Personnel

Rmet

6 JUIL 1945

RE. 4.20.4/1  
D.56.33

Appliquer de la  
lettre P. 1359 du

S.C.P. — Monsieur le Chef de la subdivision  
de la Comptabilité M. S.,

y |  
Le fonctionnaire chargé monsieur LOUIS, Alfred, Léon,  
de la poste de Côte St. I. a été absent de son service  
du 20 octobre 1944 au 16 mai 1945 inclus, du fait  
de son arrestation par les allemands.

Cet agent ayant droit, en application des dis-  
positions de la lettre P. 1359 du S.C.P. à la rému-  
neration et aux primes et allocations qu'il aurait  
reçues s'il avait été en service pendant l'absence  
de poste, je vous adresse ci-jointe la fiche de  
renseignements pour vous permettre de déterminer  
le montant des sommes qui lui reviennent dans les  
quelles sera à ajouter l'allocation correspondant  
aux 1/4 de ses rapatriements dont a bénéficié sa  
famille pendant son absence.

La situation de cet agent n'étant signalée  
comme particulièrement précaire, je vous serais  
obligé de la faire régler très rapidement.

Signé: LERAT

S.N.C.F.

Région du Nord

Service de l'Exploitation

Liste des agents qui reprennent leur service  
après avoir été libérés des prisons ou camps (Fresnes,  
Romainville, Compiègne, Drancy, etc.) où ils avaient été incarcérés  
par les autorités d'occupation

Nom et prénoms	Grade	Etablisse- ment d'attache	Lieu d'internement	Dates	
				de libé- ration	de remise à disposition de la S.N.C.F.
LOUIS Alfred .	Facteur enregistrant	Cassel	Papenspurg, Grossrosen, Loos, etc..	5/4/45	18/5/45
JUNCK Adrien ?	Aiguilleur de 2ème cl.	St-Omer	Buchenwald Zuibergue Tchécoslovaquie Langenstein Halberstadt	11/5/45	25/5/45
ERHOLD Julien .	Sous-chef de gare de 1ère cl.	Calais	Bruchsal	14/4/45	21/5/45
LE BIHAN Laurence	Aiguilleur de 2ème cl.	Calais	Zuegenhain par Kassel	5/5/45	26/5/45
ANICOTTE Henri .	Conducteur	Calais	Sachsenhausen Criannenburg	25/4/45	5/6/45
CAMUS Julien .	Aiguilleur de 2ème cl.	Tergnier	Camp de Kématten (Autriche)	Evadé le 23/4/45	28/5/45 <i>Sorti également comme son frère en service à date du 22/5/45, date à laquelle il est rentré à son do- maine et dont il est porté me- lade.</i>
DELOR, Edmond .	Chef de gare de 5e cl.	Villers- Bretonneux	Dachau	22/6/45	22/7/45
Melle ALEXANDRE Jacqueline .	Auxiliaire factrice	Hirson	Camp de Nenbradsenbourg puis libérée alors qu'elle se trouvait en convoy à 15 km de Waren	29/4/45	A déclaré avoir obtenu à son re- tour 6 mois de repos pour mala- die par son mé- decin traitant
					...

Nom et prénoms	Grade	Etablissement d'attaché	Lieu d'internement	Dates	
				de libération	de remise à disposition de la S.N.C.F.
BACRO Albert ✓	Facteur mixte intérimaire	Haubourdin	Diez Lehn (Allemagne)	27/3/45	14/5/45
DECHAUMONT Maurice ✗	Employé	Bureau 2ème Arrond. Lille	Dachau	29/4/45	19/5/45
HACHIN Pierre ✗	Facteur aux écritures	Lille	Dachau	29/4/45	19/5/45
OBJOIS Lucien ✗	Conducteur	Lille-Délivrance	Buchenwald	22/4/45	14/5/45
QUILLE Albert ✗	Chef de train	d°	Buchenwald	22/4/45	5/7/45
COQUISART Henri ✗	Aiguilleur de 1ère cl.	Tergnier	Sachsenhausen Orianenburg Kommando de Falkensie	26/4/45	5/6/45

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

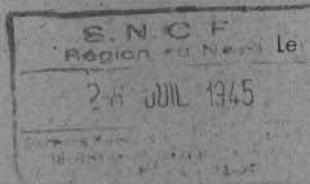
RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORD

EX.N.gp. 4 A/1

D.B.

agents déportés  
rentrés de  
captivité.

19

Monsieur le Chef des Services  
administratifs de la Direction,

Je vous adresse ci-jointe,  
en double exemplaire, une nou-  
velle liste d'agents arrêtés au  
cours de l'occupation allemande  
et qui se sont remis à disposi-  
tion de leur gare d'attache à  
leur retour de captivité.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

demander  
nou a M. Savoie  
f.p.s  
fort scq + l'auj aujour  
note donne

50079 S.C.I.P. - 20/W 4578 - 12-42

D. 1873

D.R<sup>2</sup>

Loy, Julien (Correspondance)

(Voir aussi Poiret Georges)

S.N.C.F.

Région du Nord Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

Premiers renseignements fournis téléphoniquement  
par Amiens le 17/11/1942

NOM: . . . . .

LOY

Prénoms . . . . .

Julien

Grade de la S.N.C.F. . . . .

mécanicien de route

Résidence de service . . . . .

longueau  
17.3.1919

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . .

4.1.1890 Royeles sur Mer

Date et lieu de naissance . . . . .

153, Rue du Maréchal Foch à Longueau  
marié - un enfant

Domicile civil . . . . .

bonnes

Situation de famille . . . . .

1910 - 28 cl. 548 31.  
appelé le 27.8.1914 - libéré le 23.8.1919  
campagne contre l'Allemagne

Qualités professionnelles . . . . .

n'en connaissons pas

Services militaires . . . . .

14 Novembre 1942 vers 21h.

(grades, campagnes, citations,  
blessures) . . . . .

Renseignant le train que a taponné un  
sous-officier - train qui arrivait  
à Amiens - victimes étaient les sol-  
dats allemands.

Affiliation politique (s'il y a  
lieu) . . . . .

Date de l'arrestation . . . . .

Motif de l'arrestation . . . . .

Condamnation . . . . .

Date, tribunal, motif . . . . .

Eléments de toute nature suscepti-  
bles de justifier un recours

en grâce . . . . .

Lieu d'internement . . . . .

Nom du défenseur . . . . .

D 1873.

SCP au Service  
de Directeur  
Signé: CAMBOURNAC

20 NOV 1942

SOCIETE NATIONALE

DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

ACCIDENTS DE SERVICE? DE PERSONNES

TENTATIVES CRIMINELLES ET ACTES DE MALVEILLANCE

TR.I45.I4.II

Copie du V.60

Région du Nord

Service de la Traction

Dépôt de Longuesau      Rapport de Monsieur COLET André, S/chef de dépôt de  
lère classe

Date : 14 novembre 1942

Lieu : Gare d'Ailly-sur-Noye ligne Longuesau à Creil

Nature : Tamponnement d'un train arrêté en gare d'Ailly-sur-Noye par un train ayant pénétré en section bloquée, avec accidents de soldats allemands de l'armée d'occupation (sans renseignements sur les blessés).

Circonstances : Le 14 novembre, le train 2326 houille Lapugnoy-Achères composé de 44/52 véhicules 1341 tonnes remorqué par la machine 140 A 222, personnel VALLE-BON du dépôt de Creil, Chef de train MARGRY de Longuesau stationnant en gare d'Ailly-sur-Noye sur voie principale gauche a été tamponné par l'arrière, par le train 434/438 transport militaire Abbeville-Avignon composé de 40 wagons 590 tonnes remorqué par la machine 140 A 237 D.E. de Longuesau, mécanicien de route LOY Julien, chauffeur de manœuvres POIRET Georges sur la machine, mécanicien de route RETOURNE Gaston, chauffeur de route CAVILLON Jules, dans le fourgon dortoir. Le train 2326 avait fait arrêt en gare pour soins à la machine et la queue du train se trouvant à environ 350 mètres après le panneau 180 présentant l'arrêt du block, pour la section occupée par le 2326. Le mécanicien LOY après avoir marqué l'arrêt au panneau 180 a pénétré en section bloquée et ayant aperçu trop tard les signaux de queue du train 2326 a tamponné à une vitesse de 15 kilomètres d'après les dires du mécanicien. Le chef de train MARGRY du 2326 après l'arrêt du train s'était porté en tête pour signaler au mécanicien le blocage intempestif du fourgon de queue et lors de son retour en queue, a aperçu le train 434, il s'est élançé aussitôt pour essayer d'alerter le personnel de la machine. Le chauffeur POIRET interrogé a déclaré bien avoir entendu et vu les signaux du chef de train mais il était trop tard, il restait 10 mètres à parcourir avant le tamponnement. Le mécanicien LOY interrogé a déclaré que par suite d'une très mauvaise visibilité due à des fuites de vapeur, il n'avait pas vu les signaux de queue du train qu'il a tamponné.

\*\*\*

## CONSEQUENCES

Obstructions des voies principales droite et gauche de 18 h.05 le 14 à 6 h.40 le 15.

Trains Amiens-Longueau vers Paris via Creil détournés par Ormoy et par Montdidier via Saint-Just.  
Membres de l'armée d'occupation blessés sans renseignements précis.

Chef de train DRAPIER d'Abbeville du train 434 légèrement blessé (contusions sommet du crâne)

Pas d'avarie à la voie.

Machine 140 A 237 traverse avant déformée porte de boîte à fumée défoncée. Tampons de choc avant droit et gauche arrachés. Fourgon de queue du train 2326 P.L.M. M W F 1141 complètement écrasé. Voitures C.6 13.215 et B 5 6146 placées 4ème et 5ème par la tête dans train 434 se chevauchant complètement et détruites.

Heure de rétablissement du service normal : 6 h.40

## MESURES PRISES

Wagon de secours demandé par la permanence à 18 h.30  
Fourni à 18 h.50 arrivé sur les lieux à 19 h.30  
Grue de 32 tonnes d'Amiens demandée par la gare d'Ailly-sur-Noye départ 19 h.41 d'Amiens arrivée à 20 h.30 à Ailly-sur-Noye.

Opérations de secours déblaiement et relevage terminés à 4 H.00

Voies dégagées complètement à 6 h.40

## INDICATION DES fonctionnaires avisés

l'Inspecteur du Contrôle de l'Etat

Monsieur PARMENTIER Chef du Service du Matériel et de la Traction à PARIS.

▲ LONGUEAU, le 16 novembre 1942  
Pole Chef de dépôt principal

M<sup>r</sup> Cambourne

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du NORD

N° de transmission 126

SEVICES  
ELECTRIQUES

Dépêche série .....

N<sup>o</sup> 1

Le 19.02. — Heure de dépôt h. ....

GARE EXPÉDITRICE

GARE DESTINATAIRE

Austerlitz en Chaussee

PARIS

à M<sup>r</sup> .....

à M<sup>r</sup> .....

Ce jour vers 17<sup>h</sup> 49 gare Ailly sur l'Escaut  
ligne Paris Amiens le 3326 rouille Saugny  
achèves arrêté en gare pour soins à la m<sup>me</sup>  
a été remplacé à l'arrière par train 434  
troupes pour Saugny.

Tauzigny de guerre du 3326 complètement écrasé  
une voiture de tête du train de troupes che-  
vauché la voiture qui la précède et les  
soldats qui l'occupaient sont vraisembla-  
lement blessés. Deux voies fâches détruites.  
Date probable de réparation : 6<sup>h</sup>.

Cause non encore déterminée.

Répart n° 1 sauf R<sup>3</sup>

Il y avait  
morts  
Le missile a été détruit  
Le missile a été détruit  
m 434/19 de

20/E 1205 — Marché 105. Lot 1.  
Lille, Imp. L. Daniel — Mod. E 483.

Expédié à ..... PCE

à ..... h. .... m.

EADS

A. .... d. 19. h. 20 m.

15/11/42

accident à Ailly le voyage du 14 Nov. 1893

M. Vigier signale qu'il n'y a pas eu d'incident de B.A.L.

Le mécanicien <sup>n° 434</sup> aurait pénétré en section bloquée et n'aurait pas aperçu le fâcheux qui a tiré de l'arrière de la machine en gare d'Ailly.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du NORD

N° de transmission ..... 37 .....

SERVICES  
ÉLECTRIQUES

Dépêche série ..... P.R.I. .... N° ..... 1 ..... 7  
Le ..... 15/11 ..... 19.42 ..... — Heure de dépôt ..... h. .... m.  
GARE EXPÉDITRICE ..... GARE DESTINATAIRE  
St-JUST ..... PARIS  
à M<sup>r</sup> Centralisatrice ..... à M<sup>r</sup> ..... P.R.I.

Suite à tamponnement du 2326 par train 434 en gare d'AILLY-sur-NOYE.

\*Relevage terminé à 6 h 15.

Voies principales gauche et droite libérées à 6 h 45.

Circulation normale reprise à la même heure.

MM. CAMBOURNAC-DEGARDIN-LAMARQUE  
PIERSON-CHEVRIER  
VERDIN et 3ème Subdivision  
VALET et 2ème Subdivision  
BONDON et 1ère Subdivision (R2)  
Service V.B.  
AUDOUIN, Inspecteur des Transports  
Quai 0 - Gare de PARIS

N° de réception ..... 20/E 1295 — Marché 105. Lot 1.  
Lille, Imp. L. Daniel — Mod. E 488.  
Copie à M. MARLIER  
Reçue de ..... St-JUST ..... Expédiée à ..... E.R.D.  
a ..... 7 ..... h. 40 ..... m. ..... a ..... h. ..... m.  
P.C.I.  
Traction

S.N.C.F. N.C.F.  
 RÉGION du NORD  
 La Chapelle, le 16 DEC 1942  
 17 DEC 1942  
 Région du NORD  
 Matériel et Traction  
 Subd<sup>n</sup> de Personnel  
 DIRECTION de L'EXPLOITATION  
 SERVICES ADMINISTRATIFS  
 Monsieur le Chef des Services  
 Administratifs  
 à PARIS  
 S.P.D. N° 3612

LOY, Julien, mécanicien de route  
et POIRET Georges, chauffeur de manœuvres à Longueau, incarcérés par les autorités allemandes, suite au tamponnement en section bloquée du train ZT 2326 du  
14.II.42

Suite à la transmission des fiches de renseignements concernant ces agents.

Les intéressés ont choisi comme avocat Me MAHIU, Avocat de la S.N.C.F. à Amiens, qui a d'ailleurs déjà été demandé par les délégués, représentants de l'Union des Syndicats Confédérés de la Région du Nord.

L'affaire sera prochainement jugée devant le Tribunal Militaire de la Luftwaffe siégeant à Heilles (près de Beauvais).

Des démarches ont été entreprises pour obtenir la libération de nos agents et le chauffeur de manœuvres POIRET a été remis en liberté le 8.I2.42.

## L'Ingénieur Principal

18 12  
minutes

o/c

S. N. C. F. La Chapelle, le 23 DEC 1942

Région du NORD  
Matiériel et traction  
Subd' de Personnel  
S.P.D. N°

S. N. C. F.  
RÉGION du NORD

24 DEC 1942

Monsieur le Chef des Services  
SECTION DE DIRECTION  
SERVICES ADMINISTRATIFS  
à PARIS

Tamponnement en section bloquée à  
Ailly-sur-Noye le 14.II.42  
Condamnations

Suite à ma lettre S.P.D. N° 2612 du  
16.II.42.

Je vous informe que cette affaire  
a été jugée le 14 Décembre 1942 par le  
Tribunal de la Luftwaffe à Heilles.

Le mécanicien de route LOY Julien  
a été condamné à 7 mois de prison et  
le chauffeur de manœuvres POIRET  
Georges, a été acquitté.

du 12  
en duplex  
immédiat

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

M. PARMANTIER

Mécanicien de route LOY, de Longuesu,  
condamné à 7 mois de prison pour le rattrapage  
de AILLY S/ NOYE.

Voilà un agent qu'il ne faudrait pas abandonner moralement - je ne parle pas du côté matériel pour lequel, je suppose que rien ne sera négligé<sup>(1)</sup>. S'il est possible de lui rendre visite pendant sa détention, il faudrait que ses chefs ne manquent pas de le faire. D'autre part, il faut, sans plus attendre, intervenir auprès de la H.V.D. pour tenter d'obtenir une réduction de la peine.

(s) CAMBOURNAC.

(1) Je précise que si l'agent consulté, y consent, rien ne s'oppose au paiement à sa famille de sa prime de fin d'année 1942.

D.

31 DEC 1942



Monsieur le Directeur du  
Service Central P

DR/N2/41

D.1873

Jugement  
d'agents  
arrêtés par  
les Allemands

Dans sa séance du 14 Décembre 1942, le Tribunal de la Luftwaffe à HEILLES a condamné le mécanicien de route LOY, Julien, de LONGUEAU, à 7 mois de prison, le chauffeur de manœuvres POIRET, Georges, a été acquitté.

Le Directeur,  
Signé : CAMBOURNAC

M. le Directeur

Les motifs de mon paiement de la prime de fin-d'année aux agents incarcérés par les Allemands sont bien ceux que vous supposiez.

Dans ces conditions j'ai ajouté un renvoi sur votre note ce jour à M. Parmentier.

Votre copie à déroulé

Terry

31-12-42  
Rendu par M. le Directeur,  
qui approuve l'addition  
Amande

V  
Copie et  
fusse cette  
D

LA CHAPELLE, le  
Région du Nord  
Matière : - 5 MAI 1943

Dépôt de la Direction de l'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

SPD. n° 1969

MR: SPD. n° 2727  
du 23.12.1942

- LOY Julien, mécanicien de route à  
Longueau (Traction) - Incarcéré par les  
autorités allemandes - Libération -

Cet agent qui, à la suite d'un tamponnement en section bloquée dont il s'était rendu responsable le 14.11.42 en gare d'Ailly-sur-Noye, avait été incarcéré par les autorités allemandes et condamné le 14.12.42 à 7 mois de prison par celles-ci, a été libéré le 7.4.43 et a repris son service le 8.4.43.

La mesure de grâce est le résultat de l'intervention de l'E.B.D. Paris-Nord et la peine a été remise à la demande du frère de l'intéressé, LOY Robert, mécanicien de route au dépôt du Bourget qui, par sa prudence et son initiative avait, le 29.II.42, en gare de Persan-Besmont évité un tamponnement avec un train de troupe.

5 Mai  
L. M. L. M.

L'ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Persan

S.N.C.F.  
Région Nord

Le Directeur  
de  
l'Exploitation



Le

7 MAI 1943

DR/N.2/41  
D. N° 1873  
Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concer-

nant le mecanicien de route Toy,

Julien - de Toulouse

que je vous ai adressée le 25 Novembre 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités

d'occupation depuis le 24 Novembre 1942,

a été libéré le 7 Avril 1943 et a repris

son service 8 Avril 1943.

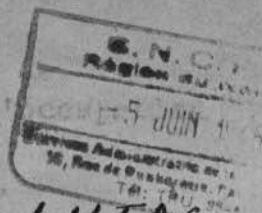
Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : Oudot

D.1873

DR.2

Lutas, Jean



LUTAS

Jean

Ave. Prince D'auvergne  
Dépôt de Vomécie  
2. 3. 44

19. 11. 22 Masny (Nord)

Amie(s) 44 chemin Croisé  
Célibataire

Neant

Neant

reconnue

21. 8. 44

Appartenait à une section de FFI commandé par le  
Commandant s'est mort, il fut fusillé le 23. 8. 44  
reconnue.

- 5 JUIN 1945

Service Central du Personnel (1<sup>re</sup> Division)

Le Directeur  
Signé : HÉBERT

DRN 2/1 D. 1873

B.

S.N.C.F.

Paris, le 24 Avril 1945

Service Central S. N. C. F. Rue de Londres (9ème)  
du Personnel Région du Nord

26 AVR 1945

Section des Prisonniers  
et Déportés

Tél. TRI 491-73

Monsieur le Directeur  
de la Région du NORD,

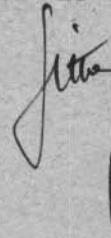
Réf. Pm N° 498/44.592

J'ai l'honneur de vous demander de  
vouloir bien me faire adresser la fiche de  
renseignements d'usage concernant:

M. LUTAS Jean - Auxiliaire-maneuvre  
à SOMAIN, MT

fusillé par les Allemands le 23 Août 1944.

Le Chef de Section,



(OKC)

S. 1873.

Dugesia manica

S.N.C.F.

Région du Nord

X9.7  
4

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

NOM : . . . . . LUZEUX

Prénoms . . . . . Maurice

Grade à la S.N.C.F. . . . . Conducteur

Résidence de service . . . . . Dunkerque

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 10 Octobre 1921

Date et lieu de naissance . . . . . 2 Décembre 1899 à Tergnier (Aisne)

Domicile civil . . . . . 20 rue Duriez à St-Pol-sur-Mer

Situation de famille . . . . . Marié - 1 enfant 26 ans - 2 Beaux-enfants - 30. 28 ans

Qualités professionnelles . . . . . Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) . . . . .  
( 27 Décembre 1919 )  
( 25 Mars 1921 ) 72ème Régiment d'Infanterie

Affiliation politique (s'il y a lieu) {  
Date de l'arrestation . . . . . 10 Mars 1943 (l'agent était en congé régulier)  
Son fils qui était également porteur d'un sac d'avoine a été arrêté en même temps que lui.

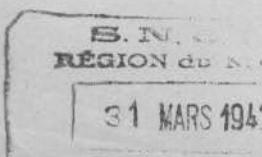
Motifs de l'arrestation . . . . .  
{ Vol de sacs d'avoine dans le wagon 132.216 placé sur voie 10 du chantier de Dunkerque-Dunes -  
Transport pour les autorités d'occupation, en provenance de Beaumont pour Gravelines.

Condamnation . . . . .

Date, tribunal, motif . . . . . {  
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . . {  
Lieu d'internement . . . . .

Nom du défenseur . . . . . 31 MAR 1943  
D. 1873 Service Central du Personnel  
au Subsidi  
Le Directeur  
Signé : CAUBOURNAC

31 MARS 1943



3 COPIE pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

Ci-joint fiches de renseignements d'usage

27 MARS 1943

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Briand

EX.N.g.p. 48/1  
D 14.208



29/3  
Briand

Arrestation par les  
Autorités allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.T.

Le conducteur LUMÉIX Maurice de Dunkerque est  
absent de son service depuis le 11 Mars 1943 du fait  
de son arrestation par les autorités allemandes pour  
tentative de vol à leur préjudice.

Prière de lui supprimer ses appointements à  
compter du 11 Mars 1943.

Yves DELANNOY

Le 28 Mai 1943

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction,

EX.N.gp 4 A/1  
D.14.208.

Aff. LUZEUX.

Le 27 Mars 1943, je vous ai adressé les fiches de renseignements établies à la suite de l'arrestation par les autorités allemandes, le 10 Mars 1943, du conducteur LUZEUX Maurice, de DUNKERQUE, qu'un agent de la Reichsbahn avait surpris à cette date, dans le chantier de DUNKERQUE-DUNES en flagrant délit de vol de sacs d'avoine destinés à l'armée d'occupation.

Libéré dans l'après-midi du 13 Mars 1943, LUZEUX a été interrogé le 15 Mars par le Commissaire de Police de St-POL-sur-MER après une perquisition domiciliaire ayant amené la découverte d'objets appartenant à la S.N.C.F. et à des partisans et sa suspension de fonctions a ensuite été décidée.

La Police française poursuit son enquête sur cette nouvelle affaire et je vous en communiquerai le résultat dès que j'en aurai connaissance.

J'ajoute que le 17 Mai 1943, M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de St-OMER m'a fait connaître que LUZEUX était convoqué par les autorités allemandes pour purger la peine de 14 jours de prison prononcée à son encontre pour le vol d'avoine.

P. Le Chef de la Subdivision du  
Personnel  
S : DELANNOY.

DR/N2/41 - 2 JUIN 1943.

D.1873

Copie pour M. le Directeur du Service central P

Comme suite à ma transmission du  
31 Mars 1943.

P. Le Directeur,

*A. Gerny*

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X\*Tél. : TRUDAINE  
99 40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAERNORDEX.N.gp.4 A/1  
D. 14.208

Affaire : LUZEUX

Paris, le 28 MAI 1943 19

Monsieur le Chef  
des Services Administratifs  
de la Direction,

Le 27 Mars 1943, je vous ai adressé les fiches de renseignements établies à la suite de l'arrestation par les autorités allemandes, le 10 Mars 1943, du Conducteur, LUZEUX Maurice de Dunkerque, qu'un agent de la Reichsbahn avait surpris à cette date, dans le chantier de Dunkerque-Dunes en flagrant délit de vol de sacs d'avion destinés à l'armée d'occupation.

Libéré dans l'après-midi du 13 Mars 1943, LUZEUX a été interrogé le 15 Mars par le Commissaire de Police de Saint-Pol-sur-Mer après une perquisition domiciliaire ayant amené la découverte d'objets appartenant à la S.N.C.F. et à des particuliers et sa suspension de fonctions a ensuite été décidée.

La Police Française poursuit son enquête sur cette nouvelle affaire et je vous en communiquerai le résultat dès que j'en aurai connaissance.

J'ajoute que le 17 Mai 1943,

M. le Chef de l'Arrondissement de  
l'Exploitation de St-Omer m'a fait  
connaître que LUZEUX était convoqué par  
les autorités allemandes pour purger la  
peine de 14 jours de prison prononcée à  
son encontre pour le vol d'avoine.

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

*Draux*

17 JAN 1944

Monsieur le Directeur du Service  
Central du Personnel,

D.R/N. 1/44  
L. 1875

Agents arrêtés  
par les  
Autorités  
allemandes.

Par lettre même référence en date du 25 Novembre 1943, je vous ai prié de vouloir bien intervenir auprès de la H.V.D. BRUXELLES pour obtenir la libération de M. PERRARD, Raymond, Chef de gare de 5<sup>e</sup> Cl. à CASSEL, ainsi que celle des facteurs-enregistreurs BEUGNET, Léo et LUIS, Alfred, et du cantonnier ROBILLIART, André, de la même résidence qui ont été mis en état d'arrestation par les Autorités allemandes les 24 et 19 Octobre 1943 sans motif apparent.

Dans une note datée du 23 Décembre 1943, la H.V.D. indique que ces 4 agents "se sont rendus coupables d'actes répréhensibles" sur lesquels il n'est donné aucune précision et ajoute "qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à leur mise en liberté".

Je vous serais obligé de vouloir bien intervenir à nouveau afin que, s'il n'est pas possible de voir les intéressés remis à notre disposition, nous connaissons tout au moins la nature des faits qui leur sont reprochés, l'absence d'agents de l'ordre des 3 premiers nous créant de très sérieuses difficultés.

Le Directeur.  
Signé : CAUBOURNAC

HAUPTVERKEHRSKONTROLLE  
BRUSSEL  
3 H P 8 g/bmpa 224 (c)

Bruxelles le 15 avril 1944

Traduction

Objet : arrestation d'agents de la gare de CASSEL

*Préavis à M. le Directeur du Service central du P. S. L.*

Référence : votre lettre n° P 2318 W (Directeur général  
du 27 Mars 1944.

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'intervenir en vue de la remise en liberté des agents arrêtés, étant donné que la nature des fautes commises ne permet pas de s'attendre à une suite favorable.

signé : Dr STILLE.

---

Service de liaison  
SNCF-HVD-BRUXELLES

---

L.B.7864/15

Transmis à Monsieur le Directeur  
général de la S.M.C.F. PARIS

Bruxelles le 17 avril 1944

signé : SCHNEIDER

Préavis à M. le Directeur du Service central du P. S. L.

---

II. 1873.

Louis Alfred, Léon  
Fondateur émigré à Cassel.

Libéré le 5. Avril 1945

Reprise de Service le 18 Mai 1945